

# MANUEL SUR L'ACTION CLIMATIQUE



UN OUTIL POUR RENFORCER  
LA RESILIENCE CLIMATIQUE PAR  
L'AUTONOMISATION JURIDIQUE





# **MANUEL SUR L'ACTION CLIMATIQUE**

UN OUTIL POUR RENFORCER  
LA RESILIENCE CLIMATIQUE PAR  
L'AUTONOMISATION JURIDIQUE



# Table des Matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>OBJECTIFS</b>	<b>7</b>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>8</b>
<b>CHAPITRE 1 : LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MA COMMUNAUTE</b>	<b>9</b>
QU'EST-CE QUE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	9
POURQUOI LE CLIMAT CHANGE-T-IL ?	9
PRINCIPAUX GAZ A EFFET DE SERRE	11
QU'EST-CE QUI CONTRIBUE AUX EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ?	12
COMMENT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE NOUS AFFECTE	15
EXERCICE : Sensibilité et impacts sur votre communauté Comment évaluer la vulnérabilité ?	19
LES IMPACTS POTENTIELS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES COMMUNAUTES	23
<b>CHAPITRE 2 : DES COMMUNAUTES RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>25</b>
L'ADAPTATION CLIMATIQUE	26
ETUDE DE CAS : Adaptation climatique	26
EXERCICE : Stratégies d'adaptation	29
REFLEXION : A quel point vous et votre communauté êtes résilients ?	31
<b>CHAPITRE 3 : LE SENEGAL ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>32</b>
Les vulnérabilités Sénégalaises face au changement climatique	32
ETUDE DE CAS : Délestage au Sénégal	33
EXERCICE : Comment vivez-vous le délestage dans votre communauté ?	34
Les engagements internationaux du Sénégal en matière de climat	34
ETUDE DE CAS :	42
Utiliser les obligations internationales pour obliger le gouvernement néerlandais à réduire les émissions	
Les droits constitutionnels du Sénégal	43
EXERCICE : l'impact du changement climatique sur les droits	44
ETUDE DE CAS : Mise en place de l'initiative de la GMV	45
<b>CHAPITRE 4 : RECOURIR A LA LOI</b>	<b>49</b>
Renforcer la communauté	50
Mettez en place ou utilisez une structure de leadership au sein de votre communauté pour soutenir les actions.	50
EXERCICE : Ma communauté est-elle bien organisée ?	50
EXERCICE : Ma communauté sait-elle s'organiser ?	52

Faire des plaidoyers	53
EXERCICE : Outils de plaidoyers	54
ETUDE DE CAS : Préparer l'avenir pour tous : une justice climatique organisée au Sénégal	55
<i><a href="http://www.africagreenmagazine.com/2019/10/preparer-lavenir-pour-tous-une-justice.html">http://www.africagreenmagazine.com/2019/10/preparer-lavenir-pour-tous-une-justice.html</a></i>	55
<b>1. Recueillir l'information</b>	<b>58</b>
Savoir traditionnel et action climatique	58
ETUDE DE CAS : PECHE et Gaz : Quel avenir pour les pêcheurs de Cayar ?	60
Fish Not Oil	60
EXERCICE : Recueillir les connaissances traditionnelles	63
<b>2. Accéder à l'information</b>	<b>64</b>
Quelles informations seront fournies ?	65
Obtenir des informations dans les processus publics	65
EXERCICE : Obtenir l'information	65
Obtenir des informations du gouvernement et des entreprises	66
Les évaluations de l'impact sur l'environnement	67
EXERCICE : La participation dans le processus d'étude d'impact sur l'environnement	67
Plans, lois et politiques	68
Conseils pour la participation	68
Comment tirer le meilleur parti de votre participation publique	70
<b>3. Faire pression sur les gouvernements -lobbying</b>	<b>71</b>
EXERCICE : Faites pression pour l'action climatique	72
<b>4. Manifester</b>	<b>73</b>
Etude de cas : « Justice climatique » : Khady Camara mobilise les femmes et jeunes filles du Sénégal à Dakar	74
<b>5. Pétitionner</b>	<b>75</b>
<b>6. Signaler</b>	<b>76</b>
<b>EXEMPLE DE LETTRE D'ACTION</b>	<b>77</b>
<b>1. Intenter une action en justice</b>	<b>78</b>
Appels	78
Révisions judiciaires	78
Interdit / injonction	78
<b>CONCLUSION</b>	<b>79</b>
<b>PROCHAINES ETAPES</b>	<b>81</b>

# INTRODUCTION

---

Le changement climatique constitue une préoccupation du Sénégal. En effet, ses impacts et conséquences se ressentent dès aujourd'hui et affectent les unités exposées. A titre d'illustration, les risques qui pourraient découler des changements climatiques, due au fait qu'au Sénégal l'agriculture est à 90% pluviale, sont l'accroissement de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Se faisant, avec l'information et la sensibilisation les communautés conscientes des enjeux et maîtrisant les différents instruments mis en place, peuvent prendre des actions climatiques pour affirmer et défendre leurs droits et protéger l'environnement.

De ce qui précède, il ressort la nécessité de faire en sorte que les acteurs locaux s'inscrivent dans une dynamique de lutte globale en mettant en oeuvre des actions sur le plan local afin de contribuer à la construction d'un modèle de développement sobre en carbone et à la mise en place d'une société plus juste, égalitaire et saine.

# OBJECTIFS

---

Ce manuel a deux objectifs :

1. **Faire comprendre le changement climatique et la manière dont il affecte déjà ou pourrait affecter les communautés.**
2. **Aider à la connaissance des instruments politique et/ou juridique pour réagir contre le changement climatique.**

Dans le deuxième objectif, on fait, entre autres, appel à l'autonomisation dont les principaux objectifs sont de :

- **Parfaire les connaissances des différents acteurs sur les instruments politique et/ou juridique mis en place pour atténuer les effets des CC ;**
- **Aider les acteurs à s'appuyer sur les dispositifs législatifs et réglementaires pour faire valoir leurs droits à une vie décente ;**
- **Aider les acteurs à faire un plaidoyer afin que leurs droits soient appliqués et respectés.**

# RESULTATS ATTENDUS



Les résultats attendus, après utilisation de ce manuel avec l'aide d'un facilitateur sont :

- De comprendre ce qu'est le changement climatique, la manière dont il impacte les communautés et ce que sont les vulnérabilités climatiques ;
- De comprendre comment les conditions locales (environnementales, sociales et économiques) peuvent être un facteur catalyseurs ou protecteur des impacts du Changement Climatique ;
- De comprendre ce qui est une résilience climatique et quelles sont les principales caractéristiques d'une communauté résiliente ;
- D'utiliser vos propres connaissances pour informer la participation publique et la prise de décision dans les actions pouvant réduire les impacts potentiels du changement climatique ou de réagir aux vulnérabilités causées par le changement climatique ;
- De noter les changements environnementaux et fonciers dans le passé et les relier aux changements climatiques ou autres événements ou à des processus naturels, qui se produisent de nos jours ;
- D'être informés à propos des instruments politique et juridique en place et de savoir comment en tirer profit pour prendre des actions climatiques ;
- De savoir comment participer au processus de prise de décision et savoir quelles questions poser en relation avec les impacts du changement climatique ;
- De mettre sur pied une organisation ou s'appuyer sur celles existantes pour porter le plaidoyer lié au changement climatique ;
- D'identifier les problèmes et les solutions, de planifier des actions et de réaliser ces plans afin d'accroître la confiance dans leurs propres capacités ; et
- De trouver au niveau local les solutions pour un développement sobre en carbone, et être moins dépendants de l'aide extérieur



# CHAPITRE : 1

## LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MA COMMUNAUTÉ

### QU'EST-CE QUE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Le changement climatique est une modification importante et à long terme des conditions climatiques normales à la suite de changements dans l'atmosphère. Les conditions atmosphériques changent en permanence.

A ce niveau il ne faudra pas confondre météo et climat. En effet, la science qui étudie ces modifications à court terme (quelques jours) est la météorologie. Elle étudie les variations des phénomènes atmosphériques (nuages, dépressions, précipitations, etc.) en utilisant des données de terrain précises, comme la température, l'humidité, etc.

La climatologie, elle, étudie la succession de ces conditions météorologiques sur le long terme, grâce à des statistiques basées sur au moins 30 ans de mesures.

### POURQUOI LE CLIMAT CHANGE-T-IL ?

On parle de changement climatique lorsque le climat global de la Terre ou l'ensemble des climats régionaux subissent une modification durable (au minimum sur une durée de dix ans). Un climat étant défini par de nombreuses variables, un changement climatique ne peut pas être réduit a priori à un simple changement de la température moyenne. Il comprendra très probablement aussi une modification de la valeur moyenne ou de la variabilité des précipitations, des vents, de l'humidité du sol, ...

La Terre, depuis ses origines, a toujours connu des changements cycliques de climat, les périodes glacières alternant avec des périodes plus chaudes. On sait que ces cycles durent à peu près 100 000 ans.

Si la Terre subit des changements climatiques depuis la nuit des temps, on peut se demander avec raison pourquoi l'on fait autant de bruit autour du changement climatique actuel, aussi appelé "réchauffement climatique".

En réalité, le changement climatique actuel est inquiétant, car il est très rapide, ce qui diminue la possibilité d'adaptation pour de nombreuses espèces animales et végétales qui risquent de disparaître. Mais le changement climatique actuel est surtout unique, car c'est la première fois que l'Homme y joue un rôle important.

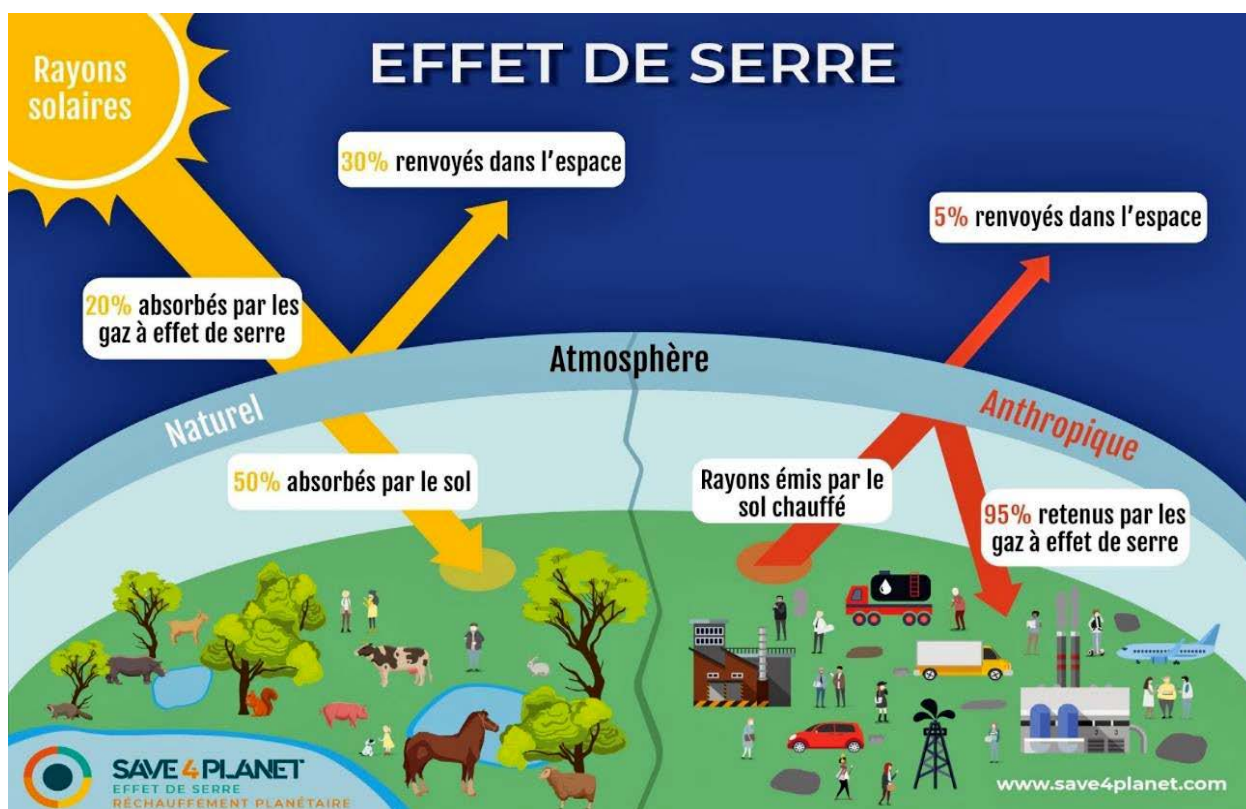
Le facteur prépondérant du changement climatique actuel est la modification de la composition de l'atmosphère. Pour mieux comprendre ce mécanisme, il faut distinguer l'effet de serre "naturel" de l'effet de serre "additionnel".

## • L'effet de serre naturel

L'atmosphère est une fine enveloppe de gaz qui englobe la Terre et protège les êtres vivant sur Terre. En effet, non seulement elle les protège des chutes de météorites et des excédents de rayons ultraviolets (grâce à la couche d'ozone), mais elle procure également une température moyenne agréable de 15°C à la surface de la planète grâce aux gaz à effet de serre qu'elle contient. C'est ce qu'on appelle l'effet de serre naturel. Le mécanisme d'effet de serre naturel est vital : sans lui, la température moyenne sur Terre serait similaire à celle de la lune: -18°C.

## • L'effet de serre additionnel

Depuis le début de la révolution industrielle, l'homme a émis une grande quantité de différents gaz dans l'atmosphère, principalement en brûlant du charbon, du gaz et du pétrole. Une partie de ces gaz sont des gaz à effet de serre. Leur accumulation dans l'atmosphère produit un effet de serre "additionnel", entraînant une modification du système climatique et une augmentation de la température moyenne sur Terre (voir schéma ci-dessous).



La terre reçoit l'énergie du soleil sous forme de rayonnements, elle absorbe la majeure partie de cette énergie et la réémet sous forme de rayons infrarouges. Certains de ces rayons s'échappent instantanément dans l'espace, mais la plupart sont emprisonnés par la vapeur d'eau et divers autres gaz, ce qui a pour effet de réchauffer la surface de la terre.

Mais l'atmosphère contient naturellement des gaz à effet de serre (GES) : le CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), le CH<sub>4</sub> (méthane), le N<sub>2</sub>O (protoxyde d'azote ou gaz hilarant !) et la vapeur d'eau. On peut dire qu'ils agissent comme une sorte de « couverture naturelle » qui permet à la Terre de conserver sa chaleur. C'est ce qu'on appelle l'effet de serre naturel. Avec l'activité humaine, il y a une émission additionnelle de GES provoquant ainsi un effet de serre additionnel

### PRINCIPAUX GAZ A EFFET DE SERRE ?



**Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)** représente 77 % des émissions de GES d'origine humaine. Il résulte essentiellement de la combustion des énergies fossiles (transport, industrie, agro-alimentaire, habitat, etc.) et du changement d'utilisation des sols (agriculture et déforestation).



**Le méthane (CH<sub>4</sub>)** est principalement émis par le secteur agricole (rizières, élevage des ruminants, déjections animales). Le reste provient de la production des énergies fossiles et des décharges.



**Le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O)** est surtout produit par le secteur agricole (épandage d'engrais azotés sur les sols) et certaines industries chimiques.

**Les gaz fluorés (HFC, PFC, SF<sub>6</sub>)** n'existent pas à l'état naturel. On les trouve dans les systèmes de réfrigération et de climatisation, dans les aérosols et les mousses isolantes et dans certains procédés industriels.

## QU'EST-CE QUI CONTRIBUE AUX EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ?

Toutes les activités industrielles ou actions consistant à brûler des combustibles fossiles pour générer de l'énergie, émettent des gaz à effet de serre. L'utilisation de n'importe quelle source d'énergie, comme par exemple l'utilisation d'électricité et la combustion de charbon, de bois ou de pétrole, génère des émissions de dioxyde de carbone.

Voici quelques exemples d'industries et de secteurs, qui contribuent à l'émission de dioxyde de carbone :



L'industrie du transport est un important producteur d'émissions de carbone car les véhicules, bateaux, autobus et avions brûlent des combustibles fossiles, le pétrole étant un combustible fossile car il est fabriqué à partir de pétrole brut.



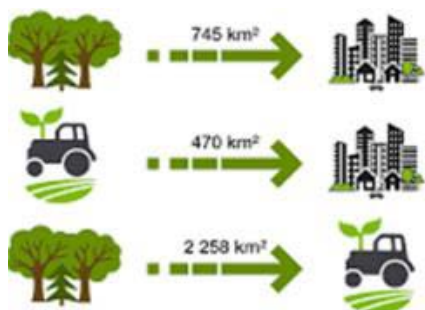
La production d'énergie pour l'électricité est une source majeure d'émissions de carbone, en particulier dans les pays qui produisent leur électricité à partir de centrales à énergies fossiles.



Le carbone est également émis par l'élevage et l'agriculture : la consommation de boeuf, de mouton et de poulet est un des moyens les plus importants de la contribution humaine à l'émission de gaz à effet de serre.

<sup>1</sup> Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), un organisme des Nations unies dont l'Afrique du Sud est membre, fournit ce glossaire. Voir Groupe de travail 2 du GIEC, 2001. Troisième rapport d'évaluation, annexe B : Glossaire des termes.

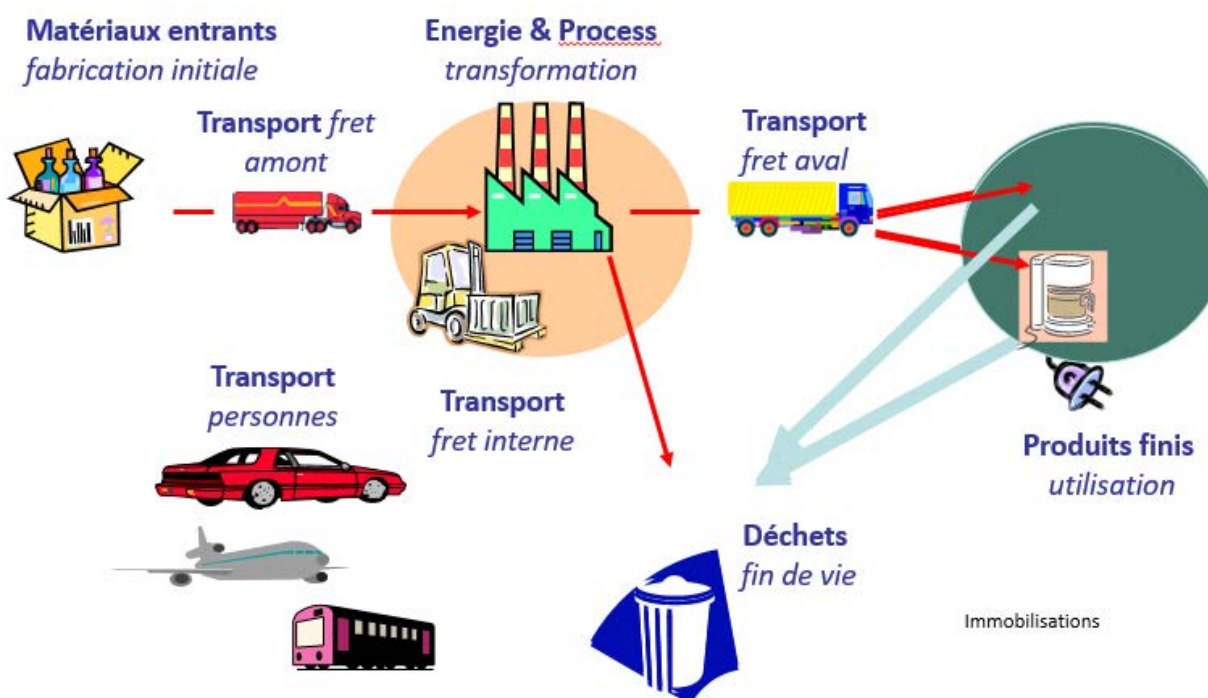




Modifications dans l'utilisation des terres : Les plantes et les arbres, les océans, et les sols sains peuvent aider à enlever naturellement le carbone de l'atmosphère et peuvent aussi le stocker. Cependant, nous abattons des forêts pour libérer des terres à des fins d'Agriculture et pour fournir du bois d'énergie et/ou de service. Nous polluons notre océan en le traitant comme un dépotoir pour nos déchets. Nous détruisons nos terres à travers de mauvaises pratiques agricoles. Nous faisons de l'exploitation minière et relâchons non seulement trop de carbone dans l'atmosphère mais nous détruisons aussi les lieux naturels où il est extrait et stocké. Lorsque nous pensons à la modification dans l'utilisation des terres, nous devrions aussi considérer les utilisations alternatives des terres, qui seraient mieux adaptées à la résilience climatique.

La figure ci-dessous donne le principal flux des différentes sources d'émissions de GES.

## Cartographie des flux





## LE CERCLE VICIEUX

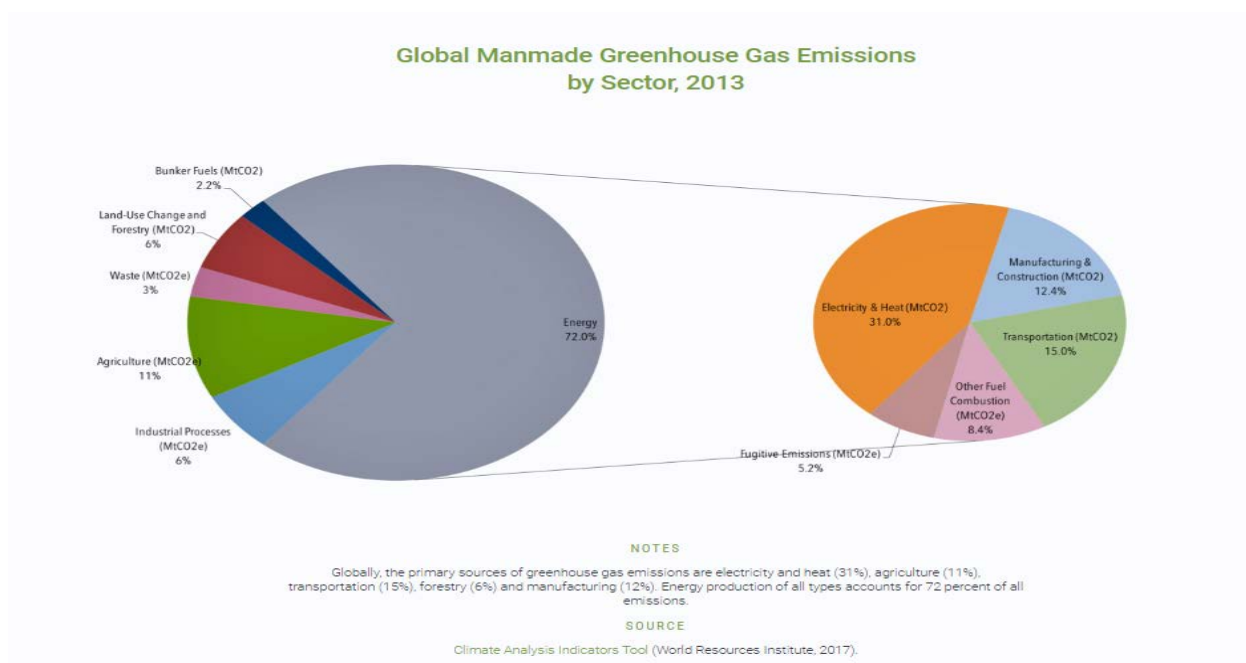
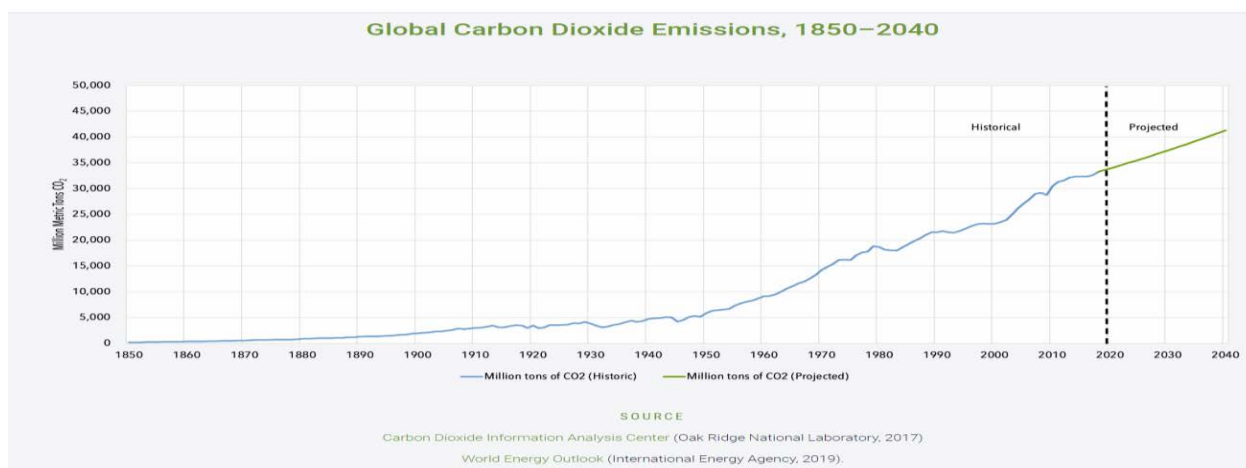
Un autre processus nous place dans un cercle vicieux. Non seulement les émissions de carbone générées par les hommes constituent un problème mais les systèmes naturels, qui ont stocké le carbone pendant des milliers d'années, sont affectés par la hausse du réchauffement et la libération de gaz à effet de serre lorsque ces systèmes sont réchauffés. Par exemple, plus l'air se réchauffe, plus les océans et les glaciers se réchauffent aussi et plus le carbone est libéré.

Par conséquent, nous créons un cycle où de plus en plus de carbone émis par les humains et celui stocké naturellement sont relâchés dans l'atmosphère et nous détruisons les façons dont le carbone peut être stocké.

Considérons les tendances mondiales des émissions de gaz à effet de serre.

### Les émissions de carbone dans le monde

Source: Centre pour les solutions climatiques et énergétiques (Climate and Energy Solutions) : <https://www.c2es.org/content/international-emissions/>



## COMMENT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE NOUS AFFECTE

Pour mieux comprendre comment le changement climatique vous affecte, de même que votre communauté, considérons les terminologies scientifiques appropriées<sup>1</sup>:

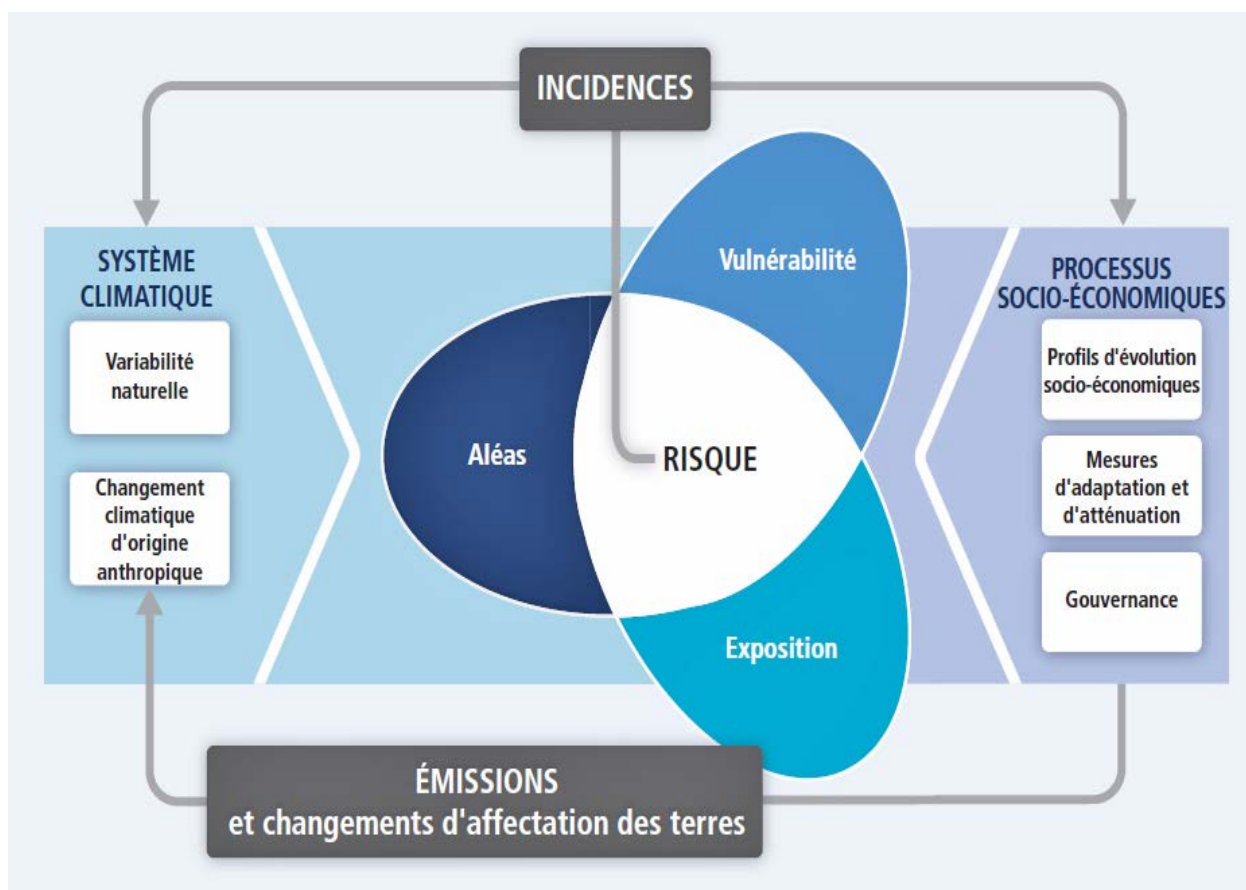
- **Exposition** – Présence de personnes, de moyens de subsistance, d'espèces ou d'écosystèmes, de fonctions, ressources ou services environnementaux, d'éléments d'infrastructure ou de biens économiques, sociaux ou culturels dans un lieu ou dans un contexte susceptible de subir des dommages.
- **Vulnérabilité** – Propension ou prédisposition à subir des dommages. La vulnérabilité englobe divers concepts ou éléments, notamment les notions de sensibilité ou de fragilité et l'incapacité de faire face et de s'adapter.
- **Incidences** – Effets sur les systèmes naturels et humains. Dans le présent rapport, le terme est employé principalement pour désigner les effets, sur les systèmes naturels et humains, des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes et des changements climatiques. Il s'agit en général des effets sur la vie des personnes, les modes de subsistance, la santé, les écosystèmes, le patrimoine économique, social et culturel, les services et les infrastructures, découlant de leurs interactions avec les changements climatiques ou les phénomènes climatiques dangereux qui se produisent au cours d'une période donnée, et de la vulnérabilité de la société ou du système exposé. Dans ce sens, on emploie aussi les termes conséquences ou impacts.
- **Risque** – Conséquences éventuelles et incertaines d'un événement sur quelque chose ayant une valeur, compte dûment tenu de la diversité des valeurs. Le risque est souvent représenté comme la probabilité d'occurrence de tendances ou d'événements dangereux que viennent amplifier les conséquences de tels phénomènes lorsqu'ils se produisent. Le risque découle des interactions de la vulnérabilité, de l'exposition et des aléas). Dans le présent rapport, le terme risque sert principalement à désigner les risques liés au changement climatique.
- **Adaptation** – Démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Dans les systèmes humains, il s'agit d'atténuer ou d'éviter les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Dans certains systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences.
- **Transformation** – Changement des attributs fondamentaux des systèmes naturels ou humains. Dans le présent résumé, la transformation peut refléter le renforcement, la modification ou l'ajustement de paradigmes, d'objectifs ou de valeurs en vue de promouvoir une adaptation propice au développement durable, y compris la lutte contre la pauvreté.

• **Résilience** – Capacité des systèmes sociaux, économiques ou écologiques à faire face aux événements dangereux, tendances ou perturbations, à y réagir et à se réorganiser de façon à conserver leurs fonctions essentielles, leur identité et leur structure, tout en maintenant leurs facultés d'adaptation, d'apprentissage et de transformation.

• **Sensibilité** – La sensibilité est le degré auquel un système est affecté, de manière défavorable ou favorable, par des stimuli liés au climat. L'effet peut être direct ou indirect.

• **Impact potentiel** – Tous les impacts pouvant survenir du fait d'un changement climatique projeté, sans tenir compte de l'adaptation.

Ce qui suit illustre (figure 1) comment tous ces éléments sont connectés.



## IMPACT CLIMATIQUE, ACTION ET VULNERABILITE AU SEIN DES COMMUNAUTES

### **Qu'est-ce que cela signifie d'être « impacté par le Changement Climatique » ?**

Cela signifie que les changements environnementaux (causés par le dérèglement climatique) commencent à avoir des effets défavorables sur vous et votre communauté.

Par exemple, une sécheresse dans votre région signifie que vous allez avoir des difficultés pour trouver de l'eau, ce qui, à son tour, fera en sorte que vous aurez des difficultés pour l'arrosage de votre jardin potager et que vos légumes pourraient mourir. Vous aurez donc moins de légumes ou aucun légume à manger ou vendre.

### **Qu'est-ce que cela signifie d'être Vulnérable au Climat ?**

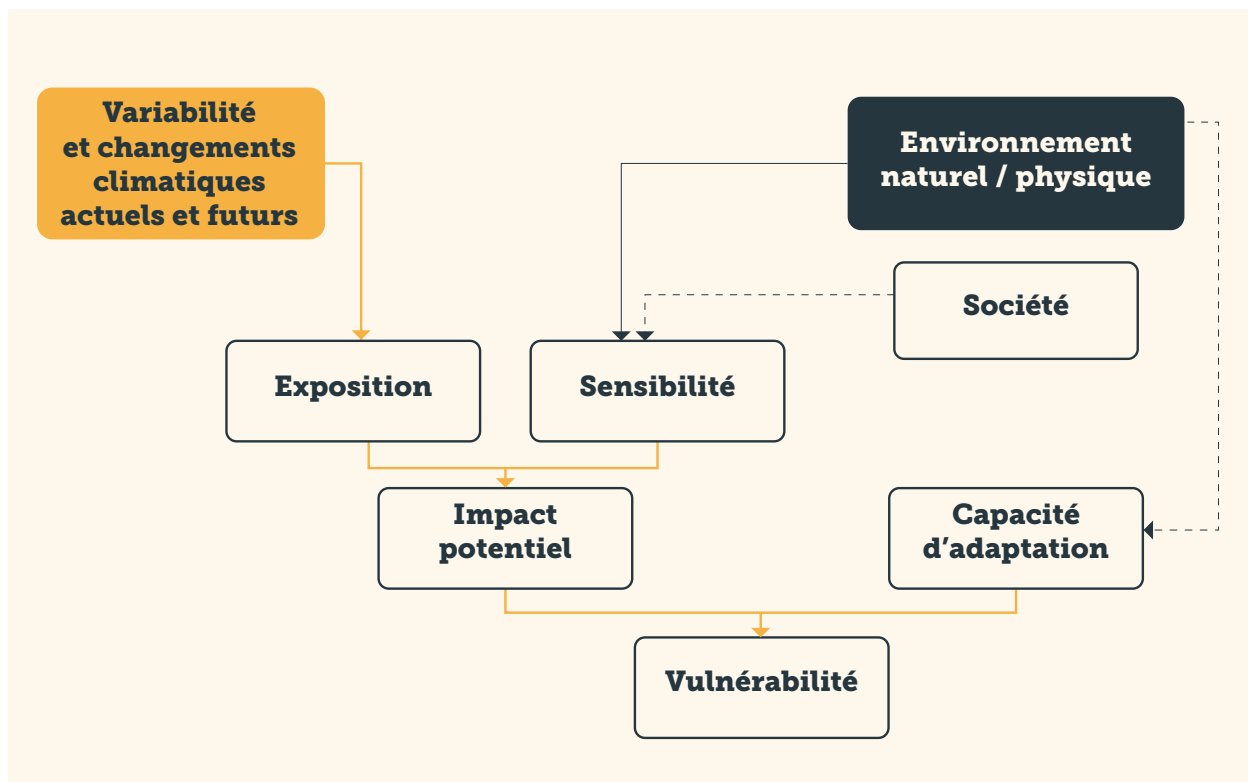
Le concept de « vulnérabilité au changement climatique » nous permet de mieux cerner les relations de cause à effet à l'origine du changement climatique et son impact sur les personnes, les secteurs économiques et les systèmes socio-écologiques.

La vulnérabilité se définit comme étant la « Degré par lequel un système risque de subir ou d'être affecté négativement par les effets néfastes des changements climatiques, y compris la variabilité climatique et les phénomènes extrêmes. La vulnérabilité dépend du caractère, de l'ampleur, et du rythme des changements climatiques auxquels un système est exposé, ainsi que de sa sensibilité, et de sa capacité d'adaptation » (Parry et al. 2007).

Par exemple, une sécheresse dans une localité peut affecter la capacité d'avoir de l'eau potable et il s'il n'y a pas d'autre alternative cette situation vous rend vulnérable.

Le Manuel sur l'action climatique s'appuie sur cette définition pour distinguer quatre composantes clefs qui déterminent si, et dans quelle mesure, un système est susceptible d'être impacté par les changements climatiques : l'exposition, la sensibilité, l'impact potentiel et la capacité d'adaptation (cf. figure 1).

Figure 2 : Les composantes déterminant les impacts de la variabilité climatique



## Qu'est-ce que cela veut dire prendre des Actions Climatiques ?

Cela signifie que votre communauté commence à prendre des actions, à participer aux processus de décision ou à s'organiser de façon à réagir, soit par rapport à vos vulnérabilités, soit par rapport aux effets que vous expérimentez déjà.

Par exemple, pour vous assurer que vous pouvez disposer d'une source d'eau potable pérenne et alternative au système classique, vous pouvez demander aux Autorités locales de vous appuyer à disposer d'un impluvium pour de pluies avec un kit de potabilisation.

## Vulnérabilité climatique

L'Action, l'Impact et la Vulnérabilité sont interdépendants. Dans chaque communauté, nous souhaitons obtenir le meilleur résultat possible en matière d'impact climatique. Pour y parvenir, nous devons considérer les trois éléments dans ce manuel mais au final, ce sont les actions, les connaissances et la force des communautés, qui détermineront le meilleur résultat possible.

## Action et vulnérabilité

- Comment l'action climatique réduit la vulnérabilité climatique ?
- Quelles conditions existent dans la communauté et qui augmentent les risques d'être impactée par le changement climatique ?



## Impact et Vulnérabilité

- Comment l'impact climatique rend-il la communauté plus vulnérable ?
- Action climatique : Quelles actions la communauté peut mener pour réagir au changement climatique ?

## Impacts et Actions

- Comment l'impact peut influencer les types d'actions climatiques que la communauté doit prendre ?
- Vulnérabilité Climatique : Comment la communauté risque d'être affectée par le changement climatique ?

### **EXERCICE : SENSIBILITE ET IMPACTS SUR VOTRE COMMUNAUTE**

**Envisagez votre communauté comme un système.** Un système comprend plusieurs composantes. Il y a d'abord les parties physiques : cela comprend les infrastructures, les routes, les plantes et animaux, les maisons et les personnes. Il y a aussi d'autres parties du processus : les prestations de service, le leadership et la prise de décision, les systèmes alimentaires et processus agricoles, de même que les réseaux.

Maintenant que vous savez ce qu'est le changement climatique et comment nous sommes exposés à ses impacts, prenez le temps de réfléchir aux questions suivantes :

**Quelles sont les populations, les lieux et processus, qui sont plus sensibles aux impacts climatiques ?**

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



## Pourquoi sont-ils sensibles au changement climatique ? Par exemple, pourquoi les enfants seraient plus sensibles aux impacts climatiques que les adultes ?

---



---



---



---



---




---



---



---



---

### COMMENT EVALUER LA VULNERABILITE ?

La vulnérabilité n'est pas une caractéristique mesurable d'un système, comme peuvent l'être la température, les précipitations ou la production agricole. Il s'agit d'un concept qui traduit l'interaction complexe de plusieurs facteurs qui vont déterminer la sensibilité d'un système aux effets du changement climatique. Cependant, il n'existe pas de règle établie définissant les facteurs qui doivent être considérés, ni de méthode pour les quantifier. C'est pourquoi nous parlons « d'évaluer » ou « d'analyser » plutôt que de « mesurer » la vulnérabilité.

Nombreuses sont les institutions et les personnes qui ont urgemment besoin d'obtenir des informations sur les défis causés par le changement climatique. Il s'agit des décideurs politiques à tous les niveaux, des bailleurs de fonds ainsi que la société civile, les acteurs industriels et d'autres secteurs d'activité.

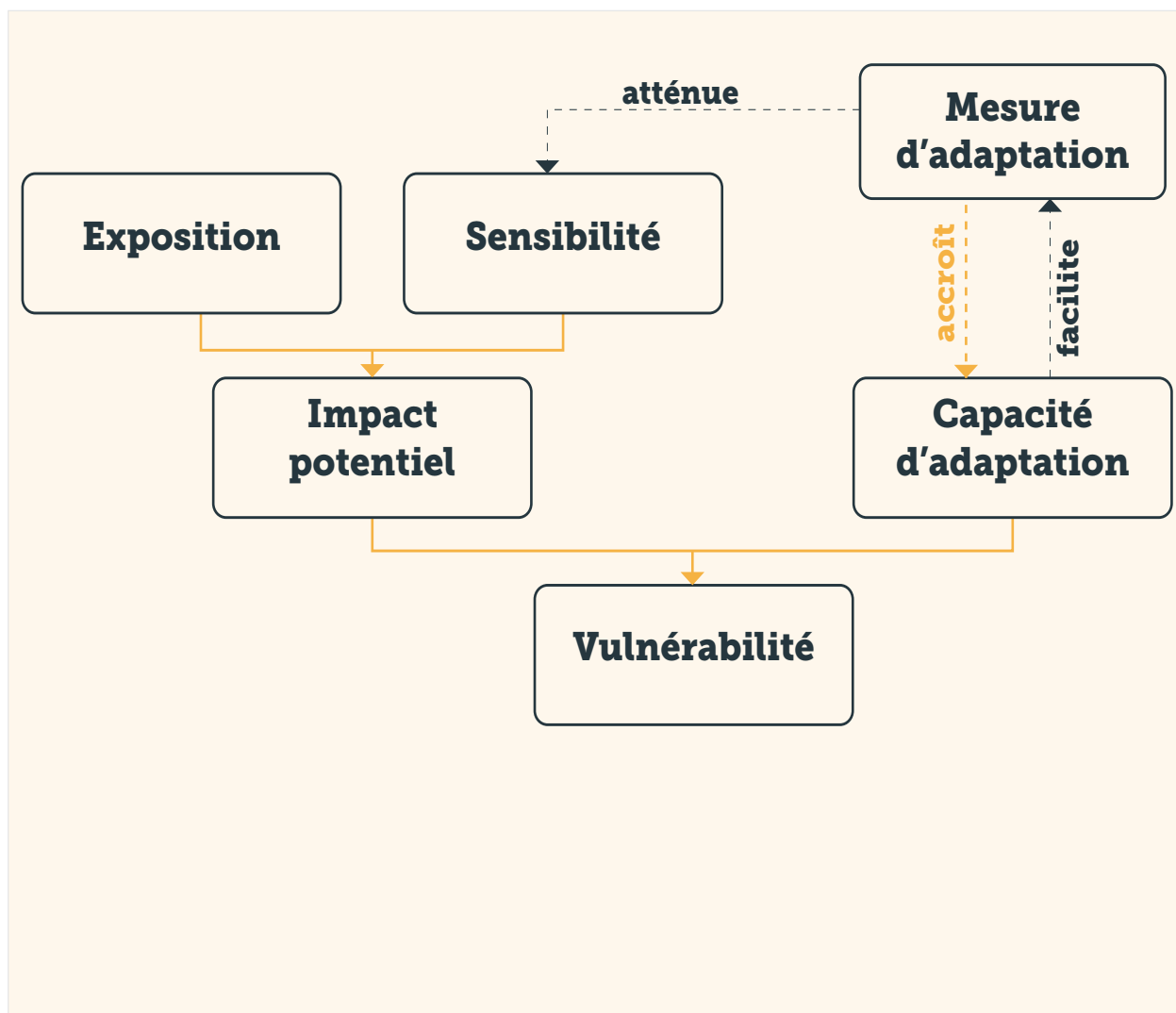
Ainsi, les analyses de vulnérabilité remplissent plusieurs fonctions :

- **Identifier les vulnérabilités critiques actuelles et potentielles :** les analyses de vulnérabilité peuvent comparer la sensibilité au changement climatique entre plusieurs systèmes. Elles permettent également de mieux comprendre les éléments moteurs qui font que certains sites ou secteurs en particulier (par ex. une zone géographique ou un secteur industriel spécifique) sont affectés de façon plus sévère par le changement climatique que d'autres zones ou d'autres secteurs.

- **Identifier des points d'intervention stratégiques** : des informations sur les facteurs sous-jacents à la vulnérabilité d'un système peuvent servir de point de départ pour identifier des mesures d'adaptation appropriées. L'adaptation peut contribuer à atténuer la vulnérabilité en accroissant les capacités d'adaptation d'un système et en diminuant sa sensibilité au changement climatique (cf. figure 3).
- **Surveiller l'évolution de la vulnérabilité et suivre et évaluer l'adaptation** : une approche relativement nouvelle de l'exploitation des analyses de vulnérabilité consiste à suivre les évolutions de la vulnérabilité au changement climatique à travers le temps. Cette démarche permet de compléter les méthodes existantes de S&E des mesures d'adaptation et de générer de nouvelles connaissances sur l'efficacité de l'adaptation

En remplissant les fonctions décrites ci-dessus, les analyses de vulnérabilité renforcent la sensibilisation des décideurs. Elles leur offrent une argumentation solide afin de faire face aux effets du changement climatique et contribuent à asseoir un socle de connaissances communes sans cesse croissant sur la planification de l'adaptation

Figure 3 : Réduire la vulnérabilité à l'aide de mesure d'adaptation



## Caractéristiques des analyses de vulnérabilité

### Question clef Exemples de caractéristiques

Caractéristiques	Question clef	Exemples de Caractéristiques
<b>Sujet</b>	Combien d'impacts potentiels causés par le changement climatique sont-ils couverts par l'analyse ?	Approche focalisée sur un seul secteur et un impact principal (par ex. la vulnérabilité du secteur agricole face à la baisse des précipitations) ; champ plus large incluant les impacts multisectoriels (par ex. la vulnérabilité de l'agriculture et de la biodiversité face à la diminution de l'eau disponible et à l'augmentation du stress thermique)
<b>Périmètre géographique</b>	Quel est le périmètre géographique / administratif couvert par l'analyse ?	Périmètre géographique ou administratif (lieux, municipalités), secteurs, groupes de population
	Quel est le niveau de l'analyse ?	Niveau régional (transnational), national, communautaire, local, écosystèmes, bassins
	Combien d'entités sont-elles évaluées ?	Une ou plusieurs communautés
	Quelle est le niveau de précision de l'analyse ?	Niveau infranational, des communautés ou des bassins, avec une précision de 10 x10 km
<b>Périmètre temporel</b>	Quelles sont les périodes concernées par l'analyse de vulnérabilité ?	Vulnérabilité actuelle et périodes futures (par exemple 2030-2060, 2060-2090, etc.)
<b>Moyens et méthodes</b>	Quelles méthodes sont utilisées pour acquérir les informations pertinentes ?	Méthodes quantitatives (mesures, modélisation, enquêtes statistiques, etc.) ; méthodes qualitatives (entretiens avec des experts etc.), combinaison d'analyses qualitatives et quantitatives.

## LES IMPACTS POTENTIELS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES COMMUNAUTES

Les impacts potentiels du changement climatique sur les communautés et/ou les personnes sont :

### Rareté de l'eau

- La sécheresse dans les localités où la distribution de l'eau est fortement tributaire des eaux de surfaces et/ou du remplissage de la nappe phréatique peut engendrer des problèmes de disponibilité d'eau de boisson ou d'eau de production.

### Irrégularité dans le régime des pluies

- La disponibilité des ressources en eau en raison de changements dans le régime des pluies signifie des périodes plus longues ou plus extrêmes de sécheresse ou d'inondations.

### L'inondation des maisons et des quartiers

- Il se pourrait que votre maison ou votre quartier soit inondé plus souvent en raison de l'accroissement de la pluviosité ou de la pauvreté des infrastructures.

### Les effets sur les cultures

- Les sécheresses sévères affecteront les cultures, le bétail et les moyens de subsistance des agriculteurs.

### Incendies et feux de brousse

- Des conditions atmosphériques chaudes, sèches et venteuses pourraient plus fréquemment déclencher des feux de brousse.
- Des conditions atmosphériques plus froides ou des sources d'énergie plus coûteuses pourraient inciter les gens à faire des feux/allumer des bougies ou utiliser du gaz plus souvent dans leurs cases et cela peut augmenter la fréquence des incendies.

### Impacts sur le prix des denrées alimentaires

- Des sécheresses dans des régions agricoles peuvent occasionner des pénuries alimentaires et faire grimper le prix de ces denrées.

### Vie aquatique et pêche

- Des changements dans les courants océaniques et dans les températures de la mer peuvent réduire les populations de poissons car ces changements modifient leur régime de reproduction ou contraignent les poissons à migrer ailleurs.

### Stress thermique

- En sus des vagues de chaleur sur les cultures et les animaux, le stress thermique chez les humains induit une baisse de productivité et de fertilité, de même qu'il a des impacts négatifs sur le système immunitaire.



## Menaces sur le nombre d'animaux

- Des changements dans la biodiversité ou les paysages en raison de changements de températures, de même que les sécheresses ou les inondations peuvent tuer des animaux ou affecter leur habitat à tel point qu'ils pourraient ne pas survivre.
- Les changements de températures peuvent également favoriser l'apparition de parasites ou de maladies qui tuent les animaux.
- Effets sur les moyens de subsistance
- Le mauvais temps peut tuer des animaux et des plantes et cela pourrait affecter les moyens de subsistance des personnes.
- L'insuffisance des infrastructures sociales de base couplée à leur destruction par les intempéries climatiques peut rendre plus difficile l'accès aux services sociaux de bases.

## Santé physique

- La pollution atmosphérique entraînera davantage de problèmes respiratoires.
- L'insécurité alimentaire peut mener à la famine et à la malnutrition, en parallèle à la pénurie d'eau et à une eau de mauvaise qualité.
- La transmission d'un plus grand nombre de maladies ou de différentes maladies en raison de changements climatiques tels que l'humidité ou la chaleur.

## Menaces culturelles

- Les impacts sur les plantes médicinales ou sur les animaux dans votre région pourraient signifier qu'il sera plus difficile de pratiquer certains rituels ou de gagner sa vie

## EXERCICE : EXEMPLES D'AUTRES TYPES D'IMPACTS

### Pensez-vous à des impacts autres que ceux déjà listés ?

Par exemple : des impacts environnementaux ou physiques (l'encombrement des espaces), des conditions sociales (l'éclatement des structures communautaires et la migration des personnes), impacts sur la culture et les traditions.

---



---



---



---



---



---



# CHAPITRE : 2 DES COMMUNAUTÉS RÉSILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

---

Certaines conditions peuvent rendre une communauté plus vulnérable aux impacts du changement climatique mais il existe des moyens pour réduire cette vulnérabilité.

Quand une communauté est « résistante aux phénomènes climatiques », cela signifie que la communauté et son environnement naturel peuvent EVITER et ABSORBER certains des impacts du changement climatique et aussi qu'ils peuvent REAGIR et S'ADAPTER aux impacts du changement climatique.

La résilience signifie renforcer la capacité des vivants et du milieu à résister et à réagir aux impacts du changement climatique. La résilience ne se développe pas qu'en apportant des solutions opérationnelles mais aussi en utilisant les instruments politiques et juridiques pour faciliter une approche « bottom up » afin d'apporter des changements, de manière participative, dans la communauté, l'environnement et avoir une influence sur les décisions prises par le gouvernement.

Au Sénégal, l'accent est mis sur la manière dont les communautés peuvent s'adapter aux impacts du changement climatique. Comme abordé précédemment, cela signifie apporter des ajustements à l'environnement, aux infrastructures physiques, aux systèmes économiques ou aux politiques/systèmes sociaux et leurs semblables, afin de pouvoir résister aux impacts du changement climatique.

Ce manuel ne va pas se concentrer sur la façon d'apporter des changements physiques, environnementaux ou économiques. Il va plutôt se concentrer sur les moyens par lesquels les communautés peuvent utiliser les instruments politiques et juridiques pour renforcer leur résilience.

Nous appelons cela « l'action climatique »

Commençons par considérer ce que cela signifie de prendre des mesures d'adaptation et comment cela peut contribuer à construire une « communauté résiliente aux changements climatiques » et une qui soit juridiquement autonomisée.

## L'ADAPTATION CLIMATIQUE

L'adaptation climatique est une « démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Pour les systèmes humains, il s'agit d'atténuer ou d'éviter les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Pour certains systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences. » Les mesures d'adaptation peuvent être planifiées d'avance ou mises en place spontanément pour faire face aux impacts immédiats. Ces mesures d'adaptation peuvent inclure la réalisation d'infrastructures tels que les brise lame, digue de protection contre l'élévation du niveau de la mer ou améliorer la qualité des routes afin de mieux gérer les températures élevées. Les mesures d'adaptation peuvent aussi être comportementales telles qu'encourager l'utilisation des techniques d'économie d'eau, l'utilisation de semences adaptées, promotion de l'économie circulaire. L'adaptation est une responsabilité partagée entre les gouvernements, les communautés, les entreprises, et les individus.

### ETUDE DE CAS : ADAPTATION CLIMATIQUE

Avez-vous entendu parler de l'initiative des écovillages au Sénégal ? C'est une stratégie d'adaptation pour asseoir les bases d'un développement durable et humain

L'exposition aux chocs d'origine climatique représente une menace constante pour la sécurité alimentaire et le bien-être des populations rurales qui dépendent principalement de l'agriculture pour leur subsistance. Il est crucial de déterminer la manière de renforcer la résilience des communautés rurales face aux risques climatiques.

En réponse à cette situation, le Sénégal s'est engagé dans la voie du développement humain durable (DHD) en adoptant le modèle écovillage. Il s'agit d'un ensemble d'habitats à l'échelle d'un village ou d'un ensemble de villages partageant le même espace économique ou terroir, où la priorité est de placer l'homme et l'environnement au centre de tous les intérêts. C'est une approche qui permet de concentrer tous les aspects du développement durable dans une même zone économiquement viable.

Pour donner corps à cette vision, les actions de développement endogène au niveau des villages ont été mises au coeur d'une stratégie qui visait à restaurer des valeurs cardinales de solidarité, d'entraide et de respect de l'environnement. Concrètement, l'approche écovillage a été développée autour de six stratégies de gestion des risques : (I) la recherche d'une bonne gouvernance ; (II) le renforcement et la diversification des sources de revenus ; (III) la promotion de l'accès aux énergies renouvelables ; (IV) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ; (V) l'amélioration du cadre de vie ; et (VI) l'appui à l'émergence d'un secteur privé local.

Cependant, pour tirer parti de l'ensemble de ces stratégies, un certain nombre de ruptures ont été opérées au niveau de l'approche du développement. Ces ruptures sont : (I) la recherche de l'autonomie ; (II) le paiement des services des écosystèmes ; (III) la promotion du partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour mener une action stratégique de grande envergure visant à innover et (IV) la préférence du langage du vécu des populations à celui des chiffres déconnectés du quotidien

Les actions menées ont permis d'asseoir les bases d'une bonne gouvernance à travers la levée des contraintes juridiques, sociales, institutionnelles et culturelles pouvant empêcher le processus de transformation de villages en écovillages. Se faisant, il a été développé des séries d'activités s'inscrivant autour d'une chaîne cohérente de production. Ce qui a permis de sortir près des deux tiers des populations dans la zone d'emprise du projet de l'extrême pauvreté.

- Impacts sur la vie des ménages et leurs moyens d'existence :
  - Création de plusieurs emplois vert assurant quasiment le plein emploi au niveau local ;
  - Accès à l'énergie solaire pour la totalité des ménages couvrant plus de 90 % des usages domestiques, 50 % des usages de productifs et 10 % des usages sociocommunautaires.
  - Accès à des foyers améliorés, ce qui a contribué à changer les modes de cuisson dans l'ensemble des ménages.
- Impacts sur la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. Les actions menées s'intègrent dans le cadre global d'aménagement et de gestion des terroirs des écovillages et concernent principalement :
  - La création et l'aménagement de réserves naturelles communautaires sur une superficie de 225 800 hectares ;
  - La production de près de 3 millions de plants dont 10 % de fruitiers. Ces actions correspondent à un effort de reboisement annuel moyen de 22 millions de plants de plus de 5 cm de diamètre dans les réserves naturelles communautaires (RNC) et à un reboisement par plant produit en pépinière de près de 2000 hectares.

Ces actions ont permis la séquestration de 57750 teq CO<sub>2</sub> /an, soit une réduction de 39 % du niveau d'émission dans les écovillages (évitement de près de 1 403 teq CO<sub>2</sub> /an).

En conclusion, les écovillages sont reconnus comme un moyen très efficace de promouvoir durablement un développement sobre en carbone. Cela s'inscrit dans le plan d'action de Lima et répond aux enjeux de la Convention cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique en matière d'adaptation et d'atténuation et aux objectifs de développement durable.

## **FACTEURS DE RÉUSSITE**

- Appropriation du processus par les populations
- Choix des technologies
- Paiement des services de l'écosystème
- Partage équitable des bénéfices écologiques

## **DURABILITE**

Divers éléments permettent de garantir la durabilité :

- Une volonté politique affirmée
- Le choix et la promotion de technologies appropriées susceptibles de générer des ressources durables et l'établissement de règles de bonne gestion grâce aux éco-chartres ;
- L'implication des structures organisationnelles pérennes au niveau local et de celles déconcentrées et/ou décentralisées à travers la signature de protocoles d'accord ;
- L'appropriation et l'adhésion des populations ;
- L'utilisation de technologies à la portée des populations ainsi que la systématisation de la contribution financière de ces dernières pour l'accès aux services fournis au sein des écovillages ;
- L'existence d'un mécanisme de financement durable.

## **DÉFIS**

Les défis à relever tiennent du fait que le développement est l'art de résoudre des problèmes nouveaux. Il faudrait toujours être en alerte et proposer des innovations capables d'améliorer les conditions d'existence des populations.

## **POTENTIEL DE MISE À L'ÉCHELLE**

Tous les aspects du modèle écovillage visent à développer une capacité suffisante et une autonomie financière. Ainsi, toutes les initiatives à entreprendre sont suivies, mesurées et publiées afin de renvoyer un message important aux autres villages susceptibles d'intégrer l'initiative. La mise à l'échelle à l'intérieur du pays est en cours.

L'approche s'exporte au-delà du Sénégal, notamment au Burkina Faso et au Togo. Un guide de transformation de village en écovillage a été édité afin de faciliter la mise à l'échelle du modèle.

Cette bonne pratique contribue aux piliers AGIR :

- Pilier 1 : Améliorer la protection sociale des communautés et ménages les plus vulnérables
- Pilier 2 : Renforcer la nutrition des ménages vulnérables

- Pilier 3 : Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des ménages vulnérables et leur accès aux aliments.
- Pilier 4 : Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire

**Pouvez-vous identifier quelles actions ont été prises dans le cadre des écovillages pour rendre les communautés plus résilientes ?**

### **EXERCICE : STRATEGIES D'ADAPTATION**

En vous basant sur les impacts potentiels du changement climatique comme susmentionné, quels sont les exemples de stratégies d'adaptation, qui peuvent réduire les effets ressentis ?

<b>Impact potentiel</b>	<b>Stratégie d'adaptation</b>
<p data-bbox="264 786 826 815"><b>la réduction des captures dans les mangroves</b></p>	<p data-bbox="999 786 1315 815"><b>utilisation des guirlandes</b></p>

UNE COMMUNAUTE RESISTANTE EST UNE COMMUNAUTE QUI...

**A identifier comment elle peut être vulnérable au changement climatique et qui peut accéder au soutien et aux services pouvant l'aider à surmonter ses vulnérabilités.**

**Possède ou a accès aux terres sur lesquelles elle vit.**

**A des leaders forts et des bonnes structures de décision.**

**Fait appel à ses connaissances traditionnelles et ses traditions orales.**

**A accès aux ressources et à l'investissement pour financer les actions de mitigation par rapport aux effets néfastes du changement climatique.**

**A des instances ou des structures représentatives pour l'aider dans l'action contre le changement climatique.**

**Travaille avec ses membres pour se soutenir mutuellement et collectivement et réagir aux effets néfastes du changement climatique.**



Possède des valeurs communes sur le climat et sur les manières de traiter ses impacts. Par exemple, une communauté, qui partage les responsabilités ou possède différentes compétences et ressources, qui sont partagées.

Est capable d'accéder à des sources alimentaires abordables (qu'elle peut produire ou acheter d'autres sources) et accéder à des sources d'eau pour l'agriculture et pour l'usage domestique.

Est à même d'accéder à des sources d'énergie non polluantes et à des sources d'énergie d'urgence.

Est juridiquement autonomisée.

## UNE COMMUNAUTE AUTONOMISEE JURIDIQUEMENT EST UNE COMMUNAUTE QUI...

Connaît les instruments politiques et juridiques existants et dispose de stratégies pour tirer profit de ces instruments

Se sent autonomisée et confiante de pouvoir participer aux processus légaux et aux prises de décision.

A accès aux structures politiques et institutionnelles, qui peuvent réagir et résoudre les vulnérabilités et les urgences de la communauté par rapport au changement climatique.

Qui peut fournir des informations et des retours à ces structures.

Qui peut choisir de rejoindre d'autres mouvements et luttes contre les pollueurs environnementaux et ceux qui contribuent à la crise climatique.

Est consciente des différentes ressources existantes et des organisations pouvant les aider.

A la capacité de donner au préalable un consentement éclairé dans les processus de participation où les résultats peuvent affecter les vulnérabilités ou la capacité d'adaptation.

Est capable de s'impliquer et de nouer le dialogue avec les représentants élus.

Est capable d'accéder aux ressources gouvernementales et aux autres ressources pour l'adaptation et les urgences climatiques.

Est capable de demander des comptes au gouvernement et aux institutions quand ils ne donnent pas le soutien et les ressources requises d'eux légalement, et ce, dans l'optique d'aider les communautés à prendre des actions climatiques.

Est capable de demander des comptes au gouvernement pour les décisions qu'il prend.

## UNE COMMUNAUTE AUTONOMISEE ET RESISTANTE

- R** Reconnaît ses vulnérabilités mais aussi ses forces.
- E** Est autonomisée pour connaître ses droits et les utiliser.
- S** Partage des valeurs, ses connaissances et ressources au sein de la communauté.
- I** Informée et être capable de donner son consentement aux décisions.
- L** Est légalement consciente et engagée dans différents processus de participation.
- I** Est engagée dans l'avenir de la communauté et de la planète.
- E** Est impliquée dans la prise de décision en utilisant ses droits et ses connaissances.
- N** Navigue à travers les structures institutionnelles avec un engagement envers la justice.
- T** Prend des actions climatiques.

### REFLEXION : A QUEL POINT VOUS ET VOTRE COMMUNAUTE ETES RESILIENTS ?

Considérez chaque élément de R.E.S.I.L.I.E.N.C.E pour faire le point sur votre résilience et celle de votre communauté à ce stade. Cela pourrait vous permettre d'identifier les domaines où vous souhaitez en savoir plus ou encore où vous pourriez vouloir mener une action spécifique. Vous pouvez refaire cet exercice à une étape ultérieure pour voir si quelque chose a changé.

1. Avez-vous évalué vos vulnérabilités et vos forces ?
2. Connaissez-vous vos droits et comment les appliquer ?
3. Votre communauté partage-t-elle des valeurs communes ? Partage-t-elle ses connaissances et ses ressources avec ses membres ?
4. Avant qu'une décision importante ne soit prise par les autorités, vous donne-t-on accès à toutes les informations et pouvez-vous poser des questions ? Les autorités ou les promoteurs demandent-ils votre autorisation avant d'aller de l'avant ?
5. Une personne au sein de votre communauté se tient-elle au courant des changements dans la loi ? Votre communauté participe-t-elle aux processus publics concernant les développements ou menaces à vos droits humains ou environnementaux ?
6. Les membres de votre communauté sont-ils impliqués dans l'avenir de votre communauté et celle de la planète ? Si tel n'est pas le cas, de quelle manière peut-elle mieux faire ?
7. Les membres de votre communauté ont-ils noué le dialogue avec les décideurs ?
8. Votre communauté comprend-t-elle comment les structures institutionnelles appropriées fonctionnent et comment celles-ci sont utilisées ?
9. Votre communauté prend-t-elle des actions climatiques ?

# CHAPITRE 3 : LE SENEGAL ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

## LES VULNERABILITES SENEGALAISES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'évaluation des différents impacts et vulnérabilités au niveau national montre que l'ensemble des secteurs clés du PSE demeurent tous directement ou indirectement exposés aux impacts du changement climatique. Cette vulnérabilité concerne à la fois les communautés, les écosystèmes, les infrastructures et l'économie nationale. Concrètement, le diagnostic effectué, lors de l'élaboration de la Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN), a permis d'identifier, sur les volets d'atténuation et d'adaptation, les secteurs portant de façon prioritaire les activités de maîtrise des impacts du changement climatique comme étant : l'agriculture, la pêche, la foresterie, la santé, la gestion des déchets, l'énergie et l'industrie. Il est apparu, en effet, que certains de ces secteurs contribuent essentiellement aux émissions nationales de gaz à effet de serre.

Le maintien des tendances observées dans le passé, notamment la hausse des températures et la baisse des pluies, aura des incidences négatives sur les bases productives de l'économie nationale (biodiversité, agriculture, élevage, ressources en eau, pêche, zone côtière...) à l'horizon 2031-2041. Les changements climatiques apparaissent ainsi comme un frein au développement et à la lutte contre la pauvreté. Ce qui représente un défi majeur pour l'atteinte des objectifs du PSE à l'horizon 2035. Il est bon de savoir qu'il ressort de ces constats que l'Agriculture (y compris l'élevage), la pêche (dont l'aquaculture), la foresterie, la gestion des déchets et l'énergie, ont été retenus, dans les documents de politique comme étant les moteurs de l'économie verte. Toutefois, vue son importance dans le développement des secteurs stratégiques, la gestion des ressources en eau est incluse parmi les secteurs prioritaires.

### Que fait le Sénégal à propos de ses émissions de carbone ?

Le Sénégal dispose d'un important potentiel hydroélectrique et de ressources locales de substitution aux produits pétroliers importés. Cependant, le sous-secteur de l'électricité demeure dépendant à 80 % des produits pétroliers, du fait des caractéristiques technologiques de son parc de production, ce qui se traduit par des coûts de production très élevés, notamment en cas de flambée des cours mondiaux du pétrole. Pour atténuer la forte dépendance aux énergies fossiles, le pays promeut un approvisionnement énergétique diversifié et équilibré où les énergies renouvelables occupent une place de choix pour satisfaire une demande en forte croissance tout en préservant l'environnement et réduire la dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur.

Dans le domaine des combustibles domestiques, en termes de consommation finale, les quantités de combustibles de cuisson des ménages sénégalais, représentent 1 735 219 tonnes pour le bois de chauffe, 482 248 tonnes pour le charbon de bois et 108 001 tonnes pour le gaz butane. C'est dire que les ressources ligneuses demeurent les principales sources d'énergie dans le pays. Pour atténuer cette tendance, d'importantes mesures sont prises, parmi lesquelles on peut citer la diffusion de foyers améliorés qui permettent une économie d'énergie de 30 à 45 %, l'utilisation de biodigesteurs qui fournissent du biogaz et l'utilisation du biocharbon fabriqué à partir de la biomasse parasitaire (typha) ou de résidus.

**Etes-vous au courant du projet de réalisation de la centrale à charbon de Sendou (Bargny) ? qu'en pensez-vous ?**

**Quelle est votre opinion sur ce projet ? Comment comptez-vous défendre votre opinion ?**

L'action climatique pourrait constituer une opportunité pour le Sénégal de réagir et de respecter ses engagements internationaux, de même que ses besoins en matière de développement. Le Sénégal est une société où sévit une pauvreté qui est inégalement répartie (notamment la pauvreté est rurale). Une transition juste, avec un accent sur l'adaptation climatique et des emplois verts, résoudrait la pauvreté, le chômage et l'inégalité. Alors que le gouvernement se concentre sur l'élaboration de politiques et de plans, nous devons nous concentrer sur la participation publique pour assurer une application efficace de ces plans au sein des communautés.

## **ETUDE DE CAS : DELESTAGE AU SENEGAL**

Comme si les délestages ne suffisaient pas, une grande partie de la population fait face à des difficultés de disposer d'une offre énergétique de qualité et constante. En effet, légions sont les coupures d'électricité plongeant les populations dans l'insécurité absolue et les conditions de vie difficile (forte chaleur, difficulté de conservation des aliments, etc.). Face à cette situation, ce sont les groupes électrogènes qui prennent le relais en faveur des plus chanceux, augmentant le niveau de pollution atmosphérique et sonore. Pour inverser cette tendance l'Etat a pris des mesures hardies pour accroître la qualité de l'offre énergétique surtout dans les grands centres urbains en promouvant le mix énergétique et surtout en s'appuyant sur la promotion de l'efficacité énergétique dans les ménages.

### **EXERCICE : COMMENT VIVEZ-VOUS LE DELESTAGE DANS VOTRE COMMUNAUTE ?**

De quelles manières le délestage aurait un impact sur vous et votre communauté ? Si une telle crise devait se produire, comment vous et votre communauté seriez préparés à l'affronter ? Qu'est-ce que les autorités locales peuvent faire pour planifier et empêcher qu'une telle situation ne se reproduise ? Que peuvent faire les citoyens ?


---



---



---




---



---



---

### **LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DU SENEGAL EN MATIERE DE CLIMAT**



Le Sénégal est signataire de plusieurs accords environnementaux multilatéraux qui sont effectivement introduits dans son système juridique national, par loi et acte réglementaire. L'application des accords multilatéraux implique aussi la mise en place d'institutions chargées du suivi et du contrôle. Parfois, il est nécessaire pour l'Etat de disposer d'infrastructure technique pour respecter ses engagements. Les accords ont fait l'objet, pour l'essentiel, de document stratégique de mise en oeuvre et des comités nationaux ont été créés.

Les textes internationaux ne sont pas contraignants, à moins qu'elles ne soient intégrées dans les lois nationales par des mesures législatives ou des décisions de cour. La loi internationale peut s'avérer utile comme argumentaire en cour et les avocats se référeront souvent aux autres pays lorsqu'ils essaient de gagner un procès.

Au Sénégal les principaux accords signés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

CONVENTIONS	DATE DE SIGNATURE / DATE DE RATIFICATION	OBJECTIF GENERAL	INSTITUTION RESPONSABLE
<b>ENVIRONNEMENT AQUATIQUE</b>			
<b>1</b>	Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures <b>27-juin-72</b>	Eviter la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures déversés par les navires	<b>DEEC</b>
<b>2</b>	Convention internationale sur la responsabilité civile dans les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Bruxelles, 1969) <b>19-juin-75</b>	Assurer qu'une compensation adéquate puisse être versée aux personnes victimes de déversements d'hydrocarbures	<b>DEEC</b>
<b>3</b>	Convention internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures <b>6-mai-75</b>	Prendre des mesures en haute mer en cas d'accident pouvant entraîner une pollution de la mer et des côtes par les hydrocarbures	<b>DEEC</b>
<b>4</b>	Convention des Nations Unies sur les Droits de la Mer (Montego Bay) <b>25-oct.-84</b>		<b>DEEC</b>
<b>5</b>	Convention relative à la coopération en matière protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Abidjan) <b>23-mars-81</b> <b>5-août-84</b>	Protéger le milieu marin, les zones côtières et les zones intérieures connexes des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	<b>DEEC</b>
<b>6</b>	Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de situation critique (Abidjan, 1981) <b>23-mars-81</b> <b>5-août-84</b>	Protéger le milieu marin, les zones côtières et les eaux intérieures connexes contre la pollution en cas de situation critique	<b>DEEC</b>



CONVENTIONS	DATE DE SIGNATURE / DATE DE RATIFICATION	OBJECTIF GENERAL	INSTITUTION RESPONSABLE
<b>PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE</b>			
<b>7</b> Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	<b>22-mars-85</b> <b>19-mars-93</b>	Protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes des modifications de la couche d'ozone	<b>DEEC</b>
<b>8</b> Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et ses amendements de Londres, Copenhaguen, Montréal, Beijing	<b>29-mai-90</b> <b>6-mai-93</b>	Protéger la couche d'ozone en prenant des mesures pour réglementer les émissions mondiales de substances qui l'appauvrissent	<b>DEEC</b>
<b>CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>			
<b>9</b> Convention Cadre sur les Changements Climatiques et son protocole	<b>13-juin-92</b> <b>14-juin-94</b>	Stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique	<b>DEEC</b>

CONVENTIONS	DATE DE SIGNATURE / DATE DE RATIFICATION	OBJECTIF GENERAL	INSTITUTION RESPONSABLE
<b>GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES ET DES DECHETS</b>			
<b>10</b> Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Bâle, 1989)	<b>22-mars-89</b> <b>10-nov.-92</b>	Assurer l'application des dispositions réglementant ces mouvements	<b>DEEC</b>
<b>11</b> Protocole sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommages résultant de mouvements transfrontières et de l'élimination de déchets dangereux (Bâle, 1999)			<b>DEEC</b>
<b>12</b> Convention Africaine sur l'interdiction de l'importation en Afrique de déchets dangereux sous toutes les formes et le contrôle transfrontièresde pareils déchets produits en Afrique (Bamako, 1991)	<b>30-janv.-91</b> <b>16-févr.-94</b>	Réglementer les mouvements transfrontièresde déchets toxiques. Solidariser les pays Africains contre toute importation sur le continent de déchets dangereux	<b>DEEC</b>
<b>13</b> Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (Rotterdam, 1998)	<b>11-sept.-98</b> <b>20-juil.-01</b>	Protéger la santé humaine et l'environnement contre le risque potentiel du commerce international des produits chimiques, faciliter l'échange d'information sur les pesticides et prévenir le commerce illégal	<b>DEEC</b>
<b>14</b> Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (Stockholm, 2001)	<b>23-mai-01</b> <b>8-oct.-03</b>	Protéger la santé humaine et l'environnement contre les polluants organiques persistants	<b>DEEC</b>

CONVENTIONS	DATE DE SIGNATURE / DATE DE RATIFICATION	OBJECTIF GENERAL	INSTITUTION RESPONSABLE
<b>GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES ET DES DECHETS</b>			
<b>10</b>	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Bâle, 1989)	<b>22-mars-89</b> <b>10-nov.-92</b>	Assurer l'application des dispositions réglementant ces mouvements  <b>DEEC</b>
<b>11</b>	Protocole sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommages résultant de mouvements transfrontières et de l'élimination de déchets dangereux (Bâle, 1999)		<b>DEEC</b>
<b>12</b>	Convention Africaine sur l'interdiction de l'importation en Afrique de déchets dangereux sous toutes les formes et le contrôle transfrontièresde pareils déchets produits en Afrique (Bamako, 1991)	<b>30-janv.-91</b> <b>16-févr.-94</b>	Réglementer les mouvements transfrontièresde déchets toxiques. Solidariser les pays Africains contre toute importation sur le continent de déchets dangereux  <b>DEEC</b>
<b>13</b>	Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (Rotterdam, 1998)	<b>11-sept.-98</b> <b>20-juil.-01</b>	Protéger la santé humaine et l'environnement contre le risque potentiel du commerce international des produits chimiques, faciliter l'échange d'information sur les pesticides et prévenir le commerce illégal  <b>DEEC</b>
<b>14</b>	Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (Stockholm, 2001)	<b>23-mai-01</b> <b>8-oct.-03</b>	Protéger la santé humaine et l'environnement contre les polluants organiques persistants  <b>DEEC</b>

CONVENTIONS	DATE DE SIGNATURE / DATE DE RATIFICATION	OBJECTIF GENERAL	INSTITUTION RESPONSABLE
<b>GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE</b>			
<b>15</b>	Convention cadre des Nations Unies de lutte contre la Désertification (Paris, 1994)	<b>1994 1994</b>	Lutter contre la dégradation des terres <b>SP/CONSERE</b>
<b>16</b>	Convention africaine sur la Conservation de la nature et des ressources naturelles (Alger, 1968)	<b>03-mars-72</b>	Lutter contre la dégradation des terres <b>DPN</b>
<b>17</b>	Convention africaine sur la Conservation de la nature et des ressources naturelles révisée (Maputo)		<b>DPN</b>
<b>18</b>	Convention de Rio sur la diversité Biologique (Rio de Janeiro), 1992	<b>13-juin-92 17-juil-94</b>	Conserver la diversité des espèces, la diversité génétique à l'intérieur d'une même espèce et la diversité des écosystèmes <b>DPN</b>
<b>19</b>	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ou Convention de Washington. (Washington, 1973)	<b>5-août-77 3-nov.-77</b>	Veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. <b>DEFCCS</b>
<b>20</b>	Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages (Lusaka)	<b>1994</b>	

CONVENTIONS	DATE DE SIGNATURE / DATE DE RATIFICATION	OBJECTIF GENERAL	INSTITUTION RESPONSABLE
<b>21</b> Protocole de Cartagena pour la prévention des risques biotechnologiques (Montréal, 2000)	<b>31-oct.-00</b> <b>8-oct.-03</b>	Contribuer à assurer un degré adéquat de protection pour le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne qui peuvent avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, compte tenu également des risques pour la santé humaine, en mettant plus précisément l'accent sur les mouvements transfrontières.	<b>DPN</b>
<b>22</b> Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale (Maputo, 1971)	<b>11-août-77</b>	Conserver et l'utiliser de manière rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales, et par la coopération internationale en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier.	<b>DPN</b>
<b>23</b> Protocole en vue d'amender la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (Paris, 1982)	<b>15-mai-85</b>		

CONVENTIONS	DATE DE SIGNATURE / DATE DE RATIFICATION	OBJECTIF GENERAL	INSTITUTION RESPONSABLE
<p><b>24</b> Accord sur les Oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique Eurasie (AEWA)</p>	<p><b>16 juin 95</b> <b>1er janvier 1999</b></p>	<p>Protéger de manière coordonnée et concertée près de 235 espèces d'oiseaux écologiquement dépendants des zones humides le long de leurs itinéraires de migration pour au moins une partie de leur cycle annuel.</p>	<p><b>DPN</b></p>
<p><b>25</b> Convention de Bonn sur les Espèces Migratrices (CMS) (Bonn, 1979)</p>	<p><b>1er mars 1988</b></p>	<p>Conserver les espèces migratrices à l'échelle mondiale. La faune sauvage doit faire l'objet d'une attention particulière, en raison de son importance mésologique, écologique, génétique, scientifique, récréative, culturelle, éducative, sociale et économique.</p>	<p><b>DPN</b></p>
<p><b>26</b> Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe</p>	<p><b>13-avr.-87</b></p>	<p>Assurer la conservation de la flore, de la faune sauvage et de leurs habitats naturels, notamment les espèces et des habitats dont la conservation nécessite la coopération de habitats dont la conservation nécessite la coopération de plusieurs Etats, et de promouvoir une telle coopération.</p>	
<p><b>27</b> Convention concernant la Protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel (Paris)</p>	<p><b>13-févr.-76</b></p>		



## ETUDE DE CAS : UTILISER LES OBLIGATIONS INTERNATIONALES POUR OBLIGER LE GOUVERNEMENT NEERLANDAIS A REDUIRE LES EMISSIONS

Jusqu'à 2011, le gouvernement néerlandais adoptait une politique, qui exigeait une réduction des émissions de gaz à effet de serre par 30 % d'ici 2020. Ultérieurement, le gouvernement a modifié cette politique, abaissant cet objectif à 20 %. Aucune explication n'a été fournie par rapport à ce changement.

En 2015, la Fondation Urgenda, un groupe environnemental néerlandais, engagé à créer une société durable, et 900 citoyens hollandais, ont poursuivi leur gouvernement. Ils ont argué que la nouvelle politique du gouvernement par rapport au changement climatique manquait d'ambition et était insuffisante. Par conséquent, ils ont recueilli des preuves scientifiques pour démontrer que des objectifs de réduction plus élevés sont nécessaires pour lutter efficacement contre le changement climatique. Avec des preuves scientifiques aussi solides, ils se sont adressés à la cour de district de La Haye et ont demandé au juge d'ordonner au gouvernement d'augmenter son objectif de réduction.

La cour de district a estimé que le gouvernement néerlandais a le **devoir légal de protéger ses citoyens des dangers actuels et futurs du changement climatique**. Elle a ordonné au gouvernement de prendre des actions immédiates et de réduire les émissions de gaz à effet de serre par 25 % d'ici 2020.

Le gouvernement a rejeté l'ordre de la cour de district et a fait appel au jugement. La Cour d'appel s'est alignée sur celle du district de La Haye et a maintenu le premier jugement en disant que le gouvernement violerait les droits humains s'il ne réduisait pas les émissions par 25 % d'ici 2020. Le gouvernement a vainement fait appel à ce deuxième jugement auprès de la Cour suprême et cette instance a ordonné à l'Etat d'adopter un objectif plus ambitieux, estimant que l'échec du gouvernement d'assumer la responsabilité de la contribution néerlandaise à la crise climatique est une violation de ses obligations sous la Convention européenne des droits de l'homme.



## LES DROITS CONSTITUTIONNELS DU SENEGAL

La Constitution sénégalaise est la loi suprême du pays. Toutes les autres lois et politiques, de même que n'importe quelle action gouvernementale, doivent s'y conformer. Nous avons déjà abordé plusieurs droits constitutionnels, qui peuvent être affectés par le changement climatique. Pour donner effet à ces droits, plusieurs législations et règlements existent et qui sont appuyés et soutenus par des plans et des politiques.

La Constitution établit un certain nombre de droits fondamentaux détenus par TOUTES les personnes vivant au Sénégal, même si dans certains cas, quelques législations s'appliquent aux citoyens seulement. Les impacts du changement climatique peuvent menacer la réalisation de certains de ces droits :

La garantie constitutionnelle du droit à l'environnement est considérée comme l'un des acquis majeurs de la fin du XXe siècle. Ce droit, une fois garanti par le texte suprême, doit être effectif ou rendu effectif afin que les citoyens bénéficiaires puissent en disposer. Pour un État comme le Sénégal, même s'il a fallu attendre la constitution du 22 janvier 2001 pour accorder une protection constitutionnelle à ce droit, les exigences environnementales découlant de ce droit, ont préoccupé les pouvoirs publics et ce, quasiment depuis l'accession à l'indépendance.

Le droit à un environnement sain tel que consacré dans la constitution du Sénégal renferme un double aspect pour l'État comme pour les individus. En effet, si dans un premier temps le constituant a opté pour une énonciation qui met l'accent sur le droit à un environnement sain, droit garantissant la santé à tous les êtres humains, cet entendement étroit sera très largement étendu en 2016 à travers la promulgation de la loi constitutionnelle d'avril de la même année portant révision de la Constitution. En effet, si dans un premier temps la prudence a prévalu par le choix d'une énonciation vague renvoyant au droit à une certaine qualité de vie, face à la gravité de la dégradation des conditions environnementales existantes et des difficultés à venir découlant des activités futures relatives à la découverte et l'exploitation de ressources naturelles (gaz, pétrole, zircon...), les autorités sénégalaises ont essayé, à travers la révision constitutionnelle précitée, de préciser le contenu de ce droit en le spécifiant davantage aussi bien dans son aspect défensif que dans son aspect positif.

Le constituant sénégalais de 2001 a tout d'abord procédé à la détermination du propriétaire des ressources naturelles. Aux termes de l'article 25-1 alinéa 1 de la constitution (loi constitutionnelle n° 2016-10 du 5 avril 2016) : « Les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie ». Ensuite, l'article 25-2 reprend en son alinéa premier l'énumération faite à l'article 8 de la Constitution en consacrant le droit à un environnement sain mais tout de suite après ajoute que : « La défense, la préservation et l'amélioration de

l'environnement incombent aux pouvoirs publics. Les pouvoirs publics ont l'obligation de préserver, de restaurer les processus écologiques essentiels, de pourvoir à la gestion responsable des espèces et des écosystèmes, de préserver la diversité et l'intégrité du patrimoine génétique, d'exiger l'évaluation environnementale pour les plans, projets ou programmes, de promouvoir l'éducation environnementale et d'assurer la protection des populations dans l'élaboration et la mise en oeuvre des projets et programmes dont les impacts sociaux et environnementaux sont significatifs». Il s'agit alors d'un droit de défense, de préservation et d'amélioration de l'environnement qui incombent principalement aux pouvoirs publics et accessoirement aux citoyens qui ont le devoir de le préserver.

Dans cette dynamique, le constituant précise à l'alinéa 2 du même article que « L'exploitation et la gestion des ressources naturelles doivent se faire dans la transparence et de façon à générer une croissance économique, à promouvoir le bien-être de la population et à être écologiquement durables ». Cette volonté du constituant s'est traduite au niveau législatif par l'adoption de dispositions intégrant la préservation du droit fondamental à un environnement sain dans la détermination du cadre juridique d'exploitation des ressources naturelles.

C'est fort de ces dispositions réglementaires que le Ministre en charge de l'environnement dans sa Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable, s'engage à s'inscrire dans une dynamique visant à accélérer son développement socio-économique sur le moyen et le long terme et à assurer un bien-être durable à sa population, à travers la mise en oeuvre du Plan Sénégal Émergent (PSE) notamment à travers le PSE vert.

### **EXERCICE : L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DROITS**

Prenez le temps de réfléchir sur les possibles impacts du changement climatique sur chacun de ces droits. Comment vos propres droits sont-ils susceptibles d'être affectés ?

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



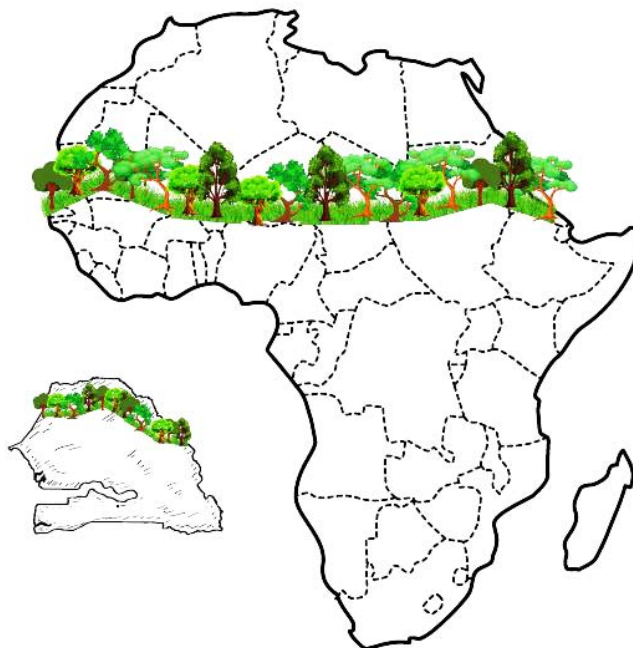
## ETUDE DE CAS : MISE EN PLACE DE L'INITIATIVE DE LA GMV

La zone sahélienne subit un déficit pluviométrique récurrent qui affecte les écosystèmes. Cette situation d'aridité combinée à la pression démographique et aux modes de production et de consommation inappropriés a enclenché un processus de désertification qui se manifeste par la dégradation des paysages forestiers et agropastoraux entraînant une baisse de la productivité des écosystèmes. La persistance de la sécheresse et des facteurs anthropiques a installé les populations sahéliennes dans une situation de pauvreté et de précarité de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et énergétique.

Les gouvernements ont initié des politiques et programmes de diversification agricole et pastorale, de lutte contre la désertification et la dégradation des sols pour booster les productions agrosylvopastorales afin d'améliorer les conditions de vie et des revenus des populations. Des investissements ont été consentis au plan institutionnel, organisationnel, technique financier pour inverser les tendances à la dégradation des bases de production. Malgré les efforts consentis au niveau régional, national et local les résultats demeurent encore en deçà des attentes.

C'est dans ce contexte que l'initiative de la GMV est née lors du sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté saharo-sahélienne tenu du 1er au 2 juin 2005 à Ouagadougou.

Elle a pour ambition de répondre à une préoccupation majeure du continent relative à la prise en charge des effets conjugués de la sécheresse et de la dégradation du milieu sahélo-sahélien dans un contexte de changement climatique. La particularité de cette initiative est de créer et consolider une ligne de défense par la ré-végétalisation des terres, puis contribuer au développement intégré des zones rurales et aux actions de lutte contre la pauvreté dans le cadre d'un développement durable.



## Un aperçu des lois Sénégalaises relatives au changement climatique

Cette section est un résumé des législations qu'il vous faudrait connaître à propos du changement climatique. Certains de ces détails sont abordés dans le prochain chapitre.

### Législation

**Dans le domaine du changement climatique, il existe des lois :** Loi n° 2016-19 du 06 juillet 2016 autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de Paris en vertu de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adopté le 12 décembre 2015.

Elle vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et la lutte contre la pauvreté, notamment en: a) contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques; b) renforçant les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire; c) rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

Loi n° 2014-04 du 03 février 2014 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention portant création de, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté des Etats Sahélo Sahariens (CEN-SAD) à Ndjamena, le 17 juin 2010.

Cette Agence a pour mission la coordination et le suivi d'une barrière verte de protection contre l'avancée du désert et de contribuer au développement durable sur la bande sahélo saharienne comprise entre les isohyètes 100 et 400 mm sur une distance d'au moins 7000 km de long et 15 km de large, reliant Dakar et Djibouti. Composée d'une Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement; d'un Conseil des Ministres ; d'un Secrétariat exécutif et d'un Comité des Experts, l'Agence est chargée, en relation avec les Etats membres, l'Union Africaine, le NEPAD et la CENSAD de coordonner, suivre et évaluer toutes les activités relatives à la Grande Muraille Verte ainsi que de mobiliser les ressources nécessaires à son fonctionnement.

Loi n° 2014-05 du 03 février 2014 autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de coopération portant création du Centre Ouest africain de Recherche et de Services scientifiques sur le Changement climatique et l'utilisation adaptée des terres (WASCAL), signé le 10 février 2012, à Lomé, au Togo.



Ce Centre dont le siège est à Accra, au Ghana, a pour mission d'améliorer considérablement l'infrastructure, la capacité de recherche et les bases de données scientifiques pour une évaluation des changements climatiques et de leur impact sur la société et les systèmes socio écologiques. WASCAL a également pour vocation de développer des solutions de nature à permettre un renforcement de la résilience des systèmes humains et environnementaux par le biais de l'adaptation de l'utilisation des terres. - Décret n° 2011-1689 du 3 octobre 2011 portant création du Comité national sur les Changements climatiques. Il institue un Comité national sur les Changements climatiques (COMNACC), placé sous l'autorité du Ministère chargé de l'Environnement. Le COMNACC, composé des représentants des structures étatiques, locales et associatives, est un organe, de coordination, de concertation, de formation, de sensibilisation, de gestion et de suivi des différentes activités identifiées dans le cadre de la mise en oeuvre de Convention Cadre des Nations unies sur les Changements climatiques et ses instruments juridiques additionnels. Le Comité national sur les Changements climatiques intervient dans les domaines de l'application des textes internationaux et nationaux en vigueur relatifs aux changements climatiques; de transfert de technologies adaptées; de l'éducation, la sensibilisation et l'information du public; de la gestion intégrée des ressources en eau; de renforcement des capacités techniques, institutionnelles et financières; de la préservation de la biodiversité; de la conservation des sols; de la séquestration de carbone; de la gestion du milieu marin et côtier ainsi que la conservation des zones humides; de la gestion des déchets et des émissions atmosphériques; de la recherche et l'observation systémique; de la capture et le stockage de carbone; de la promotion des énergies propres, notamment les énergies renouvelables; de la promotion de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs, notamment l'industrie, les transports, les bâtiments, l'agriculture et l'énergie.

Le COMNACC joue un rôle d'information, de sensibilisation, de formation, de facilitation dans la conception, le financement, la mise en oeuvre, la validation et le suivi des programmes et projets nationaux, sous régionaux et régionaux relatifs aux domaines prioritaires. Enfin, le présent décret crée des Comités régionaux sur les Changements climatiques (COMRECC) dont le secrétariat est assuré par les Divisions régionales de l'Environnement.

Arrêté ministériel n° 8807 MEPNBRLA-DEEC du 10 octobre 2008 portant création, composition et fonctionnement du Comité de Pilotage du Projet «Adaptation au Changement de climat-Réponse au changement du littoral et à ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral»(ACCC). Il porte création, composition et fonctionnement du Comité de Pilotage du Projet «Adaptation au Changement de climat-Réponse au changement du littoral et à ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral»(ACCC).



## Plans et politiques

Politique	Comment elle protège notre climat et nos écosystèmes
Plan Sénégal Emergent (PSE)	Promeut une économie verte afin de garantir un équilibre entre le développement des activités économiques et la protection de l'environnement.
Lettre de politique sectorielle de l'environnement	Réduit la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité.
Plan national d'adaptation au changement climatique	Prend en compte la vulnérabilité au climat et l'analyse multicritères des options d'adaptation à différentes échelles (du local au national), et ce pour des horizons de planification à moyen et à long terme) ; contribue à la réalisation des objectifs fixés dans la composante adaptation de la CDN du Sénégal et les objectifs de développement durable.
Contribution Déterminée au niveau National (CDN)	prévoit une réduction des émissions de GES en 2025 et 2030 dans différents secteurs de l'économie (énergie, agriculture, déchets, industrie, foresterie) accroît la résilience des écosystèmes et des populations face aux impacts de la variabilité et du changement climatique.

# CHAPITRE 4: RECOURIR A LA LOI

## PRENDRE DES ACTIONS CLIMATIQUES

1. Renforcer la communauté : mettez en place ou utilisez les structures de leadership au sein de votre communauté pour soutenir les actions climatiques.
2. Faire des plaidoyers : Communiquez à propos de vos actions climatiques et invitez les autres à vous soutenir.
3. Recueillir l'information : Recueillez des informations et des preuves à des fins actuelles et futures.
4. Accéder à l'information : Demandez des informations à propos des décisions, processus et systèmes, qui ont un impact sur vos droits.
5. Participer : Faites partie des processus initiés par le gouvernement et des opportunités de prise de décision.
6. Faire pression sur les gouvernements : Défendez vos droits dans les espaces gouvernementaux tels que le Parlement et les organes législatifs.
7. Manifester : Manifestez pacifiquement pour attirer l'attention sur le changement climatique.
8. Pétitionner : Recueillez des signatures pour soutenir vos actions climatiques.
9. Signaler : Signalez les actes préjudiciables au climat aux autorités appropriées.
10. Intenter des actions en justice : Utilisez des processus réglementés tels que les objections et les appels et ne saisissez la justice qu'en dernier recours.

## RENFORCER LA COMMUNAUTE

METTEZ EN PLACE OU UTILISEZ UNE STRUCTURE DE LEADERSHIP AU SEIN DE VOTRE COMMUNAUTE POUR SOUTENIR LES ACTIONS.

### EXERCICE : MA COMMUNAUTE EST-ELLE BIEN ORGANISEE ?

**Ma communauté est informée à propos du changement climatique.**

Un non catégorique    Non                      Peut-être                      Oui                      Un oui catégorique

|-----|-----|-----|-----|

**Ma communauté sait comment le changement climatique peut affecter ses membres.**

Un non catégorique    Non                      Peut-être                      Oui    Un oui catégorique

|-----|-----|-----|-----|

**Au sein de ma communauté, nous connaissons nos voisins et nous nous aidons mutuellement en cas d'urgence.**

Un non catégorique    Non                      Peut-être                      Oui                      Un oui catégorique

|-----|-----|-----|-----|

**Ma communauté possède de bonnes structures de leadership, capables de prendre des décisions dans l'intérêt du bien commun.**

Un non catégorique    Non                      Peut-être                      Oui                      Un oui catégorique

|-----|-----|-----|-----|

**Les membres de ma communauté sont plus que bienvenus à assister et à participer à des réunions avec les conseillers ou les représentants du gouvernement et portant sur divers sujets.**

Un non catégorique    Non                      Peut-être                      Oui                      Un oui catégorique

|-----|-----|-----|-----|

## **ETUDE DE CAS : LA CRÉATION DE L'AGENCE SÉNÉGALAISE DE LA REFORESTATION ET DE LA GRANDE MURAILLE VERTE AMÉLIORE LA RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES ET DES COMMUNAUTÉS**

Les forêts jouent un rôle essentiel dans les services écologiques mondiaux, du fait qu'elles abritent une biodiversité très riche. Cependant, malgré cet important rôle, les pressions anthropiques menacent sérieusement la diversité et les valeurs des forêts. Cette situation, a conduit la communauté internationale à se mobiliser en vue de restaurer durablement les équilibres fonctionnels au sein des forêts, en particulier les services de régulation du cycle du carbone et de la satisfaction en demande de produits forestiers ligneux comme non ligneux.

Le Sénégal s'inscrivant dans ce sillage a créé en 2019 une agence dédiée à la reforestation dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration de la couverture forestière et du cadre de vie des populations, à travers la reforestation et la promotion d'un développement local durable. Pour se faire, dans son business modèle social, le programme mis en place par l'Agence entend promouvoir une approche participative impliquant tous les dépositaires d'enjeux à travers la diffusion de savoirs mixtes (savants et profanes) et l'apprentissage par l'action. A cet effet, à travers des campagnes de restauration communautaire des écosystèmes forestiers, il sera recherché le rééquilibrage entre la satisfaction des besoins des usagers, des espèces animales et végétales et le renouvellement des stocks naturels.

Concrètement, la quête de ce reverdissement durable et inclusif pour un Sénégal émergent passera par :

- La création d'un environnement favorable à la réalisation des activités et la promotion d'une gestion participative et responsable par une mobilisation citoyenne et un renforcement des capacités des parties prenantes. L'effet recherché consiste à éliminer les obstacles législatifs, institutionnels, en matière de gouvernance environnementale et de capacitation afin de susciter la participation massive de tous les dépositaires d'enjeux (populations, ONG, projet, etc.) aux actions de reforestation en vue d'accroître leur impact sur la protection de l'environnement ;
- La mise en place d'actions de reforestation adaptées afin d'améliorer le taux de couverture végétale et la résilience des écosystèmes pour une meilleure conservation de la biodiversité. L'effet recherché est l'augmentation des capacités de séquestration du carbone dans les différents paysages tant rural qu'urbain et de faire en sorte que les espaces forestiers fonctionnent comme une banque verte où l'intérêt est prélevé (produits) pour répondre aux besoins actuels et le capital (arbre) bien préservé pour la satisfaction des besoins futurs ;

- L'édification de la Grande Muraille verte ; dont l'emprise du tracé au Sénégal s'étend sur 545 km de long et 15 km de large. L'effet recherché ici est de prendre en charge les impacts négatifs conjugués de la sécheresse et de la dégradation le long du tracé de la grande muraille verte dans un contexte de changement climatique. Concrètement il s'agira de créer et consolider une ligne de défense par la ré-végétalisation des terres, à travers la mise en place d'îlots de développement durable le long du tracé.
- La réalisation dans les terroirs villageois d'un modèle de développement économique intégrant le progrès social, la lutte contre les inégalités, la valorisation des potentialités locales et la préservation de l'environnement. L'effet recherché est la mise en place, en milieu rural, d'un modèle de développement faiblement émissif ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations, particulièrement à travers la protection des personnes à la base de la pyramide sociale.

### **EXERCICE : MA COMMUNAUTE SAIT-ELLE S'ORGANISER ?**

Référez-vous à vos réponses dans le premier exercice de cette section. Et lisez aussi l'étude de cas sur la région de Lamu. Pouvez-vous répondre aux questions suivantes ?

- Qui sont les leaders de votre communauté ?
- Quel est leur rôle pour vous aider dans l'action climatique ?
- Quelles décisions ont-ils pris dans le passé et qui peuvent ou pas influencer la résilience de votre communauté par rapport au changement climatique ?
- Y a-t-il des structures politiques au sein de la communauté ?
- Y a-t-il des structures traditionnelles au sein de la communauté ?
- Comment ces structures sont-elles dirigées et quels types de décisions prennent-elles ou peuvent-elles prendre ?
- Ma communauté fait-elle partie de la prise de décision collective ?
- Comment puis-je participer ?
- Quelles actions stratégiques d'autres communautés ont prises et à partir desquelles je peux m'inspirer ?

A présent, considérez les actions spécifiques que vous et votre communauté pouvez prendre pour renforcer vos structures locales de leadership.

---

---

---

---

## FAIRE DES PLAIDOYERS

*Communiquez à propos de vos actions climatiques et invitez les autres à vous soutenir.*

Faire un plaidoyer est la capacité à exprimer ses besoins et à prendre des décisions en connaissance de cause à propos du soutien et des outils disponibles pour remplir ces besoins. Le plaidoyer vise à s'assurer que tous et en particulier les plus vulnérables au sein d'une communauté, soient capables de faire entendre leurs voix de manière significative.

- **Première étape : Planifiez votre action**
- **Deuxième étape : Obtenez des faits**

Apprenez tout ce que vous pouvez sur la loi, le contexte de votre communauté, la façon dont le changement climatique vous affectera et ce que le gouvernement prévoit ou ne prévoit pas. Conservez vos documents et vos preuves en lieu sûr. Votre pouvoir résidera dans l'information que vous détenez.

- **Troisième étape : Sensibilisez**

Organisez des réunions communautaires pour discuter du changement climatique. Contactez les médias comme les journaux et les chaînes de radio. Parlez publiquement des impacts climatiques ressentis par vous et votre communauté. Adressez-vous aux enfants et à d'autres groupes de personnes. Si possible, recueillez des histoires et des photographies de votre communauté. Entamez un dialogue actif sur les réseaux sociaux tels que Twitter et Facebook et invitez les autres à rejoindre la discussion sur les actions climatiques. Créez un espace inclusif pour que tout le monde puisse exprimer ses opinions.

- **Quatrième étape : Renforcez l'engagement**

Une fois que vous avez une base de soutien solide au sein de votre communauté, qui est bien informée et mobilisée, vous pouvez commencer à renforcer l'engagement auprès des autorités appropriées ou des personnes sur lesquelles vous voulez avoir de l'influence. Considérer les pétitions, les soumissions et les lettres. Ecrivez aux journaux et faites des annonces publiques.

- **Cinquième étape : Continuez votre action**

Les exemples de plateformes ou d'outils de plaidoyer comprennent (cette liste n'est PAS exhaustive)

- Les chaînes de radio et de télévision ;
- Les affiches, pamphlets et journaux ;
- Les discours et les présentations publiques ;
- Les réunions publiques ;





## ETUDE DE CAS : PREPARER L'AVENIR POUR TOUS : UNE JUSTICE CLIMATIQUE ORGANISEE AU SENEGAL

<http://www.africagreenmagazine.com/2019/10/preparer-lavenir-pour-tous-une-justice.html>

Camp climat Sénégal est une initiative de quatre (04) associations que sont : NEBEDAY, Conseil National de Coopération et de Concertation des Ruraux (CNCR), Les Scouts du Sénégal et Alternatiba. Hormis ces partenaires structurelles, camp climat regroupe le maximum de jeunes pour mieux faire passer les informations et augmenter leur champ de sensibilisation sur les concepts du changement climatique. C'est dans ce sens que deux (02) camps climats ont été organisés en 2017 et 2019 dans la réserve de Bamboung (îles du Saloum) avec un nombre de participants qui est passé de 150 à 300. L'oeuvre de sensibilisation de Camp Climat Sénégal s'est poursuivie avec l'organisation d'un combat pour réclamer la justice climatique et s'est tenu du 27 au 28 Septembre 2019 (Climate Strike).



Cette initiative vise à conscientiser les Sénégalais sur les enjeux climatiques et plus particulièrement sur le changement climatique. Et pour palier à cela, camp climat aide les populations à adopter des mesures d'atténuation et d'adaptation à ce changement.

Dans le but de faire entendre leur voix pour une justice climatique adoptée au Sénégal et dans le monde entier, une marche pour le climat appelé Climate Strike a été organisée par Camp climat Sénégal. Cet événement a été mené durant deux jours, durant lesquels : un reboisement a été organisé lors de la journée du 27 Septembre 2019 aux parcelles Assainies Unité 04 et le 28 a été dédiée à une manifestation à la place du souvenir africaine. Ces dates ont été fixées dans le sillage de la semaine mondiale du changement climatique.

En partenariat avec le Projet de Développement du quartier Parcelles Assainies Unité 04, un reboisement a été effectué tout au long de leurs rues. Cette initiative a été sollicitée par les habitants du quartier suivant le challenge : « Un toi un arbre ». En somme cent trente (130) arbres constitués d'espèces de Flamboyants, Cordia sebestana et Gmelina arborea ont été plantés au total. Le suivi de ces plantes sera assuré par les habitants du quartier eux même.

La seconde journée a été consacrée à un combat sur la justice climatique en Afrique et dans le monde à la place du souvenir Africaine. Pour mieux véhiculer les messages, de petites textes de sensibilisation ont été écrites sur des tee-shirts, des banderoles, des parapluies et des tableaux.





Et une chorégraphie a été faite par les participants et traduisait le message suivant :

Une spirale solaire aux rayons qui alimente notre planète en énergie ; à gauche les parapluies de couleur jaune représentaient le réchauffement climatique qui ne cesse d'augmenter et devant les parapluies de couleurs bleues traduisaient la déferlante avancée de la mer que subisse les continents.



A travers d'autres activités et avec la collaboration d'un fort composite militante de citoyens de diverses âges, Camp climat Sénégal compte continuer le combat sur le climat et conscientiser plus de jeunes qui vont prendre la relève de demain. Leur lutte n'a pas de limite et vise à sillonner les quatre coins du Sénégal voire même toute l'Afrique pour sensibiliser et faire entendre leur revendication.

## ETUDES DE CAS 2

### 1. RECUEILLIR L'INFORMATION

Recueillez des informations et des preuves à des fins actuelles et futures.

Les informations et les preuves peuvent être sous formes d'histoires orales, de connaissances coutumières, de photos, de cartes, de publications gouvernementales, de comptes rendus de journaux/de reportages télé et d'articles académiques/d'études/de rapports concernant les effets du changement climatique. Les preuves recueillies devraient pouvoir prouver que l'impact est causé par la non-conformité ou par la violation de lois particulières ou de droits.

Réfléchissez à propos de :

- Quel type d'information peut être utile ?
- Y-a-t-il une personne dans votre communauté qui détienne les connaissances ?
- S'il y a un développement local d'extraction ou d'infrastructure (comme une mine, un oléoduc ou une industrie), y va-t-il un moyen de faire le suivi et d'enregistrer les événements de pollution ou un moyen de vérifier si les conditions de la licence sont respectées ?
- Avez-vous un moyen de recueillir et de conserver des informations à propos des violations lorsque celles-ci se produisent ?

### SAVOIR TRADITIONNEL ET ACTION CLIMATIQUE

Les compétences, expériences et les connaissances des communautés locales et autochtones, qui se sont développées avec le temps alors qu'elles faisaient face et s'adaptait aux environnements changeants et variables, fournissent des leçons et des pratiques, qui peuvent être développées en stratégies permettant aux communautés de s'adapter au changement climatique.

Les connaissances traditionnelles, aussi connues comme les connaissances autochtones ou locales sont :

- Des connaissances collectives et des théories de la pratique.
- Elles s'expriment à travers des valeurs communales et des conventions sociales, des principes éthiques, des croyances religieuses, des tabous rituels, des coutumes, des innovations et d'autres pratiques culturelles.
- Elles sont une partie de l'identité d'une culture ou d'une communauté autochtone.
- Les fondations sur lesquelles les communautés se connectent à leurs terres et ses ressources naturelles dans le but de construire des moyens de subsistance durables.

- Elles sont conservées et transmises à travers des membres spécifiques de la communauté. Ces membres comprennent des lignées désignées, des aînés respectés, des chasseurs expérimentés ou des guérisseurs traditionnels de la communauté.
- Elles sont transmises à travers des normes coutumières et traditionnelles et des lois, qui définissent des procédures à suivre pour accéder à ces connaissances.
- Elles sont des connaissances vivantes - développées et affinées au fil du temps et sensibles aux changements de l'environnement social, politique et naturel.

Les connaissances traditionnelles répondent aux circonstances locales, sont respectueuses de l'environnement et visent des pratiques durables, qui garantissent que la biodiversité est protégée et que l'environnement peut continuer à répondre aux besoins nutritionnels, matériels et autres de la communauté. Les connaissances traditionnelles réagissent aux circonstances locales et sont respectueuses de l'environnement. Pour ces communautés dépendantes de l'environnement local, les connaissances traditionnelles peuvent être la meilleure réponse au changement climatique. Elles doivent être respectées mais également promues. Les peuples autochtones et les communautés locales sont des agents essentiels de l'action climatique.

Les pratiques d'adaptation communes et créatives, fondées sur les connaissances traditionnelles peuvent inclure :

- La consolidation du littoral.
- Des technologies améliorées de construction.
- L'amélioration des tests de la qualité de l'eau ; la collecte de l'eau de pluie.
- L'irrigation complémentaire.
- Des stratégies agricoles pour la protection des eaux de pluie et des bassins versants.
- L'évolution des pratiques et des époques pour la chasse et la cueillette.
- La diversification des cultures et des moyens de subsistance.
- L'utilisation de matériaux nouveaux.



**ETUDE DE CAS : PECHE ET GAZ : QUEL AVENIR POUR LES PECHEURS DE CAYAR ?****Fish Not Oil**

[https://rosalux.sn/wp-content/uploads/2021/05/Actualites-12\\_2019-Kayaar.pdf](https://rosalux.sn/wp-content/uploads/2021/05/Actualites-12_2019-Kayaar.pdf)

Le Centre de Recherche d'Action sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels (CRADESC) a organisé un dialogue communautaire le 30 novembre 2019 à Cayar, avec l'appui de la Fondation Rosa Luxemburg et en partenariat avec la Fondation HOMEF du Nigeria et la Plateforme Vision Future de Cayar. Cette rencontre a réuni la communauté des pêcheurs de Cayar, des membres de la société civile tels l'Observatoire de suivi des indicateurs de développement économique en Afrique (OSIDEA, l'ONG 3D - Démocratie, Développement local et Droits humains), l'Initiative prospective agricole et rurale (IPAR) et la Direction des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA). Les échanges ont porté sur l'avenir des communautés de pêcheurs en perspective de la future exploitation gazière au niveau de la côte de Cayar.

Les réserves de gaz à Cayar sont estimées à 140 milliards de mètres cubes. Le village de pêcheurs situé à plus de 50 kilomètres de Dakar détient une fosse naturelle de plus 1235 mètres de profondeur. C'est un lieu de reproduction des poissons devenu une aire marine protégée sur 171 km<sup>2</sup>. Il abrite des activités générant plus de 600 000 emplois.

A travers la plateforme Vision Future, créée le 10 janvier 2019, la communauté de Cayar a voulu apprendre du Nigeria, un pays où l'exploitation offshore du pétrole dans le delta du Niger a eu des conséquences désastreuses pour la communauté des pêcheurs Ogonis.

Natif de Ogoniland et directeur de la Fondation HOMEF, Nnimmo Bassey s'est rappelé de son village natal bien avant l'exploitation du pétrole par Shell. C'est en 1956 que le pétrole a été découvert à Oloibiri (actuellement Byelsa) et 1957 dans la région Ogoni. L'exploitation a démarré dès 1958. Seulement les communautés du Delta du Niger comme les Ekpeye, les Ibibio, les Ijaw, les Ikwerre, les Ilaje, les Itsekiri et les Ogba n'étaient pas bien préparées.

Elles ont malheureusement payé les coûts économiques, sociaux et environnementaux de l'exploitation du pétrole. Elles ont abandonné leurs terres au profit de l'exploitation pétrolière, sans avoir été dédommagées de façon significative. Au cours des années 1970 et 1980, les communautés Ogoni souffrirent de nombreuses dégradations environnementales (déversement d'hydrocarbures, contamination de l'eau potable, des lieux de pêche et des terres agricoles).

La responsabilité de la pollution dans cette région du Nigeria a été attribuée aux deux compagnies pétrolières SHELL (anglo-hollandaise) et ENI (italienne). 89 fuites sur les pipelines ont été notées dans le cas de SHELL. Quant à ENI, la défaillance au niveau de l'entretien des infrastructures et la corrosion des oléoducs ont été déplorées. Les pertes de production sont estimées entre 2011 et 2017 à 110 535 barils pour SHELL et de 26,286 barils de brut pour ENI. La pollution étant généralement causée par ces compagnies, les habitants se sont battus pour être indemnisés. Cette situation engendra un conflit armé entre le Mouvement pour la survie du peuple Ogoni (MOSOP) et le gouvernement.

Les dégâts environnementaux de l'industrie pétrolière dans le delta du Niger sont énormes. La pollution a atteint l'air, les sols, l'eau de source et les nappes phréatiques avec de terribles répercussions sur la santé des populations ayant entraîné des cas de décès. Amnesty international a lancé une campagne en 2009 pour exiger l'information sur l'état de la pollution, les effets sur la santé des populations mais aussi que les pollueurs assainissent les zones affectées pour un coût d'un milliard de dollars. Pour l'Ogoniland, 10 millions de dollars ont été alloués à ses habitants en guise d'indemnisation, montant qui reste en dessous des attentes de ces derniers.

Le partenariat entre HOMEF et la Fondation FRL s'inscrit dans le cadre du projet de mettre en place un réseau de communautés pêcheurs le long des côtes ouest-africaines avec comme slogan « Fish not Oil » - pour dire que le poisson a plus de valeur pour elles et pour l'économie nationale que le pétrole et les autres ressources polluantes. En marge de la pollution issue des secteurs extractifs offshore (en pleine mer) ou onshore (sur terre), l'économie du pétrole est une économie enclavée qui n'offre pas assez d'opportunités d'emplois aux populations des communautés de pêcheurs.

Ce réseau de communautés pêcheurs ambitionne de développer des outils de renforcement des capacités, de solidarité et de défense de l'écosystème aquatique. Le projet FISH Not Oil cherche à resserrer les liens entre elles tout en aspirant à une meilleure gestion des eaux côtières en vue de leur sécurité et de leur bien-être.

La plateforme Cayar Vision Future s'engage à être le porte-parole des populations et elle compte oeuvrer dans l'information et la sensibilisation sur les véritables défis que sont : la loi sur le contenu local, la reconversion des métiers, la crainte de la perte d'activités économiques, la réduction de la production halieutique et la recrudescence de l'immigration clandestine des jeunes. Sans oublier la peur des populations de perdre leur identité au regard de la place centrale de la pêche à Cayar.

Les populations risquent-elles de subir des déplacements ? Faut-il les préparer à une reconversion professionnelle ? Qu'en est-il de leur santé en cas de fuites de gaz ?

Selon la Plateforme, la « manne » financière associée au gaz doit contribuer au développement local avec l'implication des collectivités locales. Aussi plaide-t-elle en faveur d'une approche communautaire misant sur la formation et la capacitation des populations. Enfin les populations doivent définir en concertation avec différents acteurs (mairie, collectivités locales, Plateforme Cayar Future Vision) un modèle de responsabilité sociétale et environnementale (RSE). Dans la mesure où il y a une méconnaissance des effets de l'exploitation gazière et que Cayar est déjà confronté à l'avancée de la mer et la salinisation des terres cultivables, une communication juste et claire sur les effets de l'exploitation gazière s'avère nécessaire. Par ailleurs, la Plateforme propose que les terres à Cayar aient un statut de titre foncier permettant la sécurisation des terres ainsi que la création d'un fonds d'aide à la reconversion des populations impactées.

Le dialogue aura donc permis d'identifier les préoccupations des populations (l'insécurité des pêcheurs, la destruction du fonds marin, les accidents/explosions au sein des plateformes, la raréfaction des poissons, etc.) en perspective de la future exploitation gazière.

La plateforme Cayar Vision Future, en partenariat avec le CRADESC, a adhéré à la plateforme sous-régionale « FishNet Alliance » initiée par HOMEF Nigeria. FishNet Alliance est un réseau de résistance aux activités extractives maritimes. Elle s'engage à promouvoir une pêche durable respectueuse des limites de l'écosystème. Le réseau compte développer une stratégie régionale en direction des communautés côtières touchées par l'industrie extractive offshore. Parmi ses objectifs : la promotion et la facilitation d'échange d'informations sur les pratiques de pêche durable sur la base de connaissances locales, la campagne contre les politiques et les actions qui menacent la biodiversité et le développement d'une conscience environnementale sous-régionale voire mondiale.

**EXERCICE : RECUEILLIR LES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES**

Pensez aux exemples de personnes, dans votre communauté, qui pourraient détenir des connaissances traditionnelles, indigènes ou locales ? Maintenant considérez les questions suivantes :

Quels types de connaissances cela pourrait être (des pratiques agricoles, la collecte d'eau de pluie etc.)?

---

---

---



---

---

---

Comment est-ce que ces connaissances peuvent contribuer à l'action climatique ?

---

---

---



---

---

---

Comment pouvez-vous accéder à ces connaissances ?

---

---

---



---

---

---

## ACCEDER A L'INFORMATION

Demandez des informations sur les décisions, les processus et les systèmes, qui ont un impact sur vos droits.

La Constitution donne à chacun le droit d'accéder aux informations détenues par le gouvernement et les entreprises (article 32). Conformément à cette disposition, vous pouvez demander toute information :

1. D'un **organisme public** (institution gouvernementale, département, municipalité etc.)
2. D'un **organisme privé** (compagnie, organisation non gouvernementale etc.)

Votre droit d'accès à l'information ne dépend pas des raisons pour lesquelles vous avez besoin de cette information mais lorsque vous demandez des informations à un organisme privé, vous devez indiquer quel droit est concerné et pourquoi vous avez besoin de ces informations pour protéger ce droit.

Les organismes publics (et certains organismes privés) devraient avoir un manuel qui définit :

- Quelle information est disponible, et
- A qui la demande doit être adressée.

Vous avez également le droit de faire appel de la décision de vous accorder ou non l'accès à l'information.

## QUELLES INFORMATIONS SERONT FOURNIES ?

La règle générale est que les informations doivent être fournies mais il y a des exceptions.

L'accès aux informations sera refusé pour protéger :

- La vie privée d'un tiers ;
- Les informations commerciales d'un tiers ;
- Des informations confidentielles ;
- Des informations sur des procédures légales ;
- Des informations sur la recherche.

L'accès aux informations peut être refusé si les conditions sont remplies mais qu'il n'est pas dans l'intérêt public de divulguer l'information en raison de :

- La défense, la sécurité et les relations internationales de l'Afrique du Sud.
- Les intérêts économiques, financiers et commerciaux de l'Afrique du Sud.
- Les opérations des organismes publics.

- Des demandes frivoles ou vexatoires, ou un détournement substantiel et déraisonnable de ressources.

Cependant, il existe une dérogation à l'intérêt public lorsque la divulgation de l'information est dans l'intérêt public.

Est-ce que l'information démontre une violation sérieuse de la loi ?

OU

Les documents en question contiennent-ils des informations relatives à un risque imminent et grave pour la sécurité publique ou l'environnement ?

ET

Est-ce que l'intérêt public l'emporte clairement sur le préjudice potentiel ?

### **OBTENIR DES INFORMATIONS DANS LES PROCESSUS PUBLICS**

Souvent, les processus de participation publique (abordé dans la prochaine section) fournissent un mécanisme de demande et d'accès à l'information. Lorsque vous participez aux processus de prise de décision comme par exemple des études sur l'impact environnemental (EIE), il est important de savoir quelles questions poser afin de pouvoir évaluer la proposition correctement et voir comment elle va vous impacter.

#### **EXERCICE : OBTENIR L'INFORMATION**

Pouvez-vous penser aux informations dont vous pourriez avoir besoin dans le cadre d'un processus d'EIE pour un projet d'installation de centrale à charbon dans votre région ?

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---




---



---







## PLANS, LOIS ET POLITIQUES

De temps en temps, le gouvernement vous invitera à faire partie d'un processus de décision ou d'un processus de participation publique. En termes de résilience climatique, cherchez toute possibilité d'influencer les processus de développement, le changement climatique, la prestation de services, la planification environnementale, l'eau, les infrastructures et la planification, l'éducation, la sécurité publique et les questions de santé : toute chose qui pourrait avoir un impact sur la résilience de votre communauté comme abordé précédemment.

Le processus de participation publique comprend la participation aux activités de surveillance telles que les plans stratégiques, les plans de performance annuels, les budgets annuels et les rapports trimestriels ou annuels. Vous pouvez également soumettre des propositions dans le cadre de ces activités de surveillance.

## CONSEILS POUR LA PARTICIPATION

La participation publique demande à ce que vous soyez vigilants. Recherchez les avis publics dans les librairies et dans d'autres lieux, dans les journaux et ceux en ligne. Ce sera à vous et à votre communauté de suivre ces espaces et nous vous suggérons de confier ce rôle à des personnes spécifiques et aussi de maintenir des liens étroits avec vos conseillers de quartier ou vos représentants du gouvernement local, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales de votre région, qui pourraient vous aider à les suivre. Voici des moyens de participer.

*NOTE : Ce que vous pouvez faire en matière de participation publique peut ressembler au lobbying. Cependant, dans la participation publique, le gouvernement vous invite à participer au processus alors que dans le lobbying, vous vous invitez au processus.*

- Assistez à toute audience publique, dont le calendrier peut être consulté sur les sites internet des législatures provinciales.
- Assistez aux séances de l'Assemblée nationale ou aux réunions des commissions parlementaires, qui sont toutes ouvertes au public.
- Ces horaires peuvent être difficiles à trouver mais n'hésitez pas à contacter directement les législatures provinciales pour obtenir l'information.
- Faites des soumissions très documentées, qui reflètent correctement vos points de vue et opinions sur la question du changement climatique et demandez à pouvoir les présenter oralement.
- Déposez une pétition officielle - le format des pétitions officielles figure également sur les sites internet des législatures provinciales.
- Contactez vos représentants élus !

Par exemple, les processus de d'élaboration du plan communal de développement (PDC) constituent un moyen courant pour les municipalités d'inviter le public à participer.

Les municipalités locales utilisent le PDC comme méthode pour planifier le développement futur dans leurs régions. Cette approche de la planification implique la municipalité entière et ses citoyens dans la recherche des meilleures solutions pour le développement à moyen et long terme et pas que l'aménagement du territoire mais aussi la répartition des ressources limitées en fonction des besoins municipaux. Ceci est particulièrement important pour surmonter la répartition injuste du développement et des ressources, qui en ont résulté. La participation publique dans l'élaboration des PDC est fortement encouragée pour s'assurer de la mise en place d'une bonne gouvernance économique et environnementale.



## COMMENT TIRER LE MEILLEUR PARTI DE VOTRE PARTICIPATION PUBLIQUE

Voici quelques-unes des façons de vous assurer que vous comprenez ce qui se passe et contribuez de façon significative et effective lorsque vous assistez à une session de participation publique :

- Assurez-vous que toute personne que vous pensez importante par rapport au sujet abordé soit dans la pièce. Les conseillers, les fonctionnaires locaux, les organisations non gouvernementales et les différents groupes communautaires doivent être présents.
- Invitez des personnes de différents groupes au sein de votre communauté à y assister comme des jeunes, des femmes et des leaders et demandez-leur d'exprimer leurs points de vue.
- Essayez d'obtenir, à l'avance, les documents qui seront présentés avant la tenue de la réunion et parcourez-les avec l'aide de vos sous-comités locaux ou des organisations communautaires partenaires.
- Assurez-vous qu'un interprète soit présent si les présentations sont dans une langue que vous avez des difficultés à comprendre ou que vous ne maîtrisez pas.
- Assurez-vous que les documents à être distribués soient traduits dans une langue qui vous est la plus familière.
- Assurez-vous de signer le registre et qu'il indique bien le thème de la réunion, la date et le lieu.
- Demandez des copies du procès-verbal de la réunion et faites le suivi pour vous assurer que vous les recevrez.
- Prenez vos propres notes et comparez-les au procès-verbal, en notant ce qui manque ou qui n'a pas été écrit de manière à refléter le contenu de la réunion.
- Demandez à enregistrer la session et enregistrez-la sur votre téléphone, si possible.
- Assurez-vous que les personnes présentes à la réunion aient suffisamment de temps pour poser des questions et exposer leurs points de vue.

## FAIRE PRESSION SUR LES GOUVERNEMENTS -LOBBYING

*Faites la promotion de vos droits à être entendus dans les espaces gouvernementaux comme le Parlement et les législatures.*

Bien que les citoyens ordinaires ne puissent présenter des projets de loi au Parlement, ils peuvent faire pression sur les parlementaires ou les comités pour la présentation de législations, qui tiennent compte de leurs préoccupations.

Faire pression implique :

- Soumettre des documents de synthèse ou des mémorandums aux commissions parlementaires et aux responsables gouvernementaux au nom de votre communauté ou de votre organisation.
- Demander, si possible, à faire des présentations orales lors des audiences de la commission du portefeuille parlementaire concerné.
- Demander aux parlementaires de soulever ces questions en votre nom.
- Mener des recherches et recueillir des données pour étayer les propositions faites dans vos documents de synthèse/soumissions écrites.
- Faire publier des rapports et des communiqués de presse dans les médias au nom de votre communauté ou organisation.
- Suivre les débats parlementaires et les audiences des comités pour se tenir informés de ces questions.
- Signer et recueillir des pétitions, qui sont remises à une personnalité politique. Voir le point suivant.



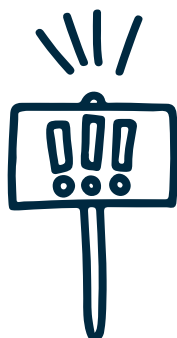




## MANIFESTER

*Réunissez-vous pacifiquement pour attirer l'attention sur le changement climatique.*

- Identifiez ou nommez une personne pour être responsable de la manifestation pacifique.
- S'il y a plus de 15 personnes à manifester ou si vous manifestez devant le Parlement, des bâtiments syndicaux ou n'importe quelle cour de justice, alors vous devez au préalable notifier les autorités locales en remplissant un formulaire de notification en vertu de la loi sur la réglementation des rassemblements (205 de 1993) :
- L'avis assure les organisateurs que la police ne peut pas restreindre la manifestation en vertu de l'article 9 (1) (c) de la loi sur les rassemblements.
- Ne pas notifier les autorités locales de l'intention d'organiser une manifestation de plus de 15 personnes n'est PAS une infraction pénale (voir l'étude de cas ci-dessous)
- Déterminez quelle est l'autorité locale compétente et soumettez le formulaire.
- Donnez un préavis de manifestation d'au moins une semaine
- Les autorités locales (que ce soit la municipalité ou la police) devraient vous rencontrer après que vous avez soumis votre formulaire de participation pour discuter des détails et des arrangements.
- Chanter, scander et défilé sont aussi des formes de protestation légale. Vandaliser des biens publics ou privés ou causer des dommages corporels à autrui ne l'est pas.



## ETUDE DE CAS : « JUSTICE CLIMATIQUE » : KHADY CAMARA MOBILISE LES FEMMES ET JEUNES FILLES DU SENEGAL A DAKAR

Source : <http://www.seneweb.com/news/Societe/laquo-justice-climatique-ra>  
Par Sen360.sn, publié le 31 octobre 2022 à 11:14.



« Face à l'urgence climatique, aucune femme à côté ». C'est dans cette optique que la marche « historique des femmes pour le climat au Sénégal » a vécu le samedi 29 octobre, à Dakar. Initiée par Khady Camara, présidente de l'association vacances vertes du Sénégal, cette 2ème édition, qui s'est tenue à quelques jours de la COP 27 prévue à Charm El-Sheikh (Egypte), veut démontrer que « les citoyennes du continent africain se mobilisent contre les changements climatiques et que c'est bien l'affaire de tous : des jeunes aux grands-parents en passant par les porteuses de solutions locales, les associations et les mouvements sociaux ».

L'objectif étant de « favoriser la prise en compte de la participation et des préoccupations des femmes » à la COP 27, cette marche pour le climat, qui s'est déroulée dans l'après-midi, avec comme point de départ la Place de la Nation et le rond-point de la RTS comme point de chute, a enregistré des milliers de participantes. Venues des régions de Dakar, Diourbel, Kédougou, Saint-Louis, Matam, entre autres, ces femmes et jeunes filles du Sénégal, des profondeurs notamment, réclament toutes un seul mot : la justice climatique. « Si les femmes du monde rural se mobilisent, c'est parce que la crise climatique est à la jonction d'une crise sociale et environnementale, qu'elle pose la question des emplois, de la pauvreté, de la précarité énergétique, de la démocratie, de l'absence de solidarité, qu'elle renforce les inégalités et discriminations existantes », a déclaré Mme Khady Camara.

Mieux, elle ajoute : « Les indicateurs climatiques du Sénégal sont rouges, et la frange vulnérable s'enfonce dans la pauvreté. Les droits fondamentaux des femmes ne sont pas toujours respectés. Ils sont souvent violés (au-delà des contraintes sociales, juridiques et culturelles, elles ont un accès plus limité que les hommes à la terre, aux ressources productives et financières, à l'éducation, à la santé, à la vulgarisation rurale, aux marchés, aux initiatives d'adaptation au climat et aux opportunités d'emploi) en raison d'un modèle économique (libéral) hors contrôle. Vibrant de la volonté de changer nos actions du quotidien, nous (citoyennes du monde rural, du Sénégal et de l'Afrique) sommes engagées pour une justice climatique ».

## PETITIONNER

### Recueillez des signatures pour soutenir vos actions climatiques.

Une pétition est une demande écrite formelle, généralement signée par plusieurs personnes et faisant appel à une autorité, par rapport à une cause particulière. Plusieurs pétitions peuvent se dérouler en ligne. Mais parfois, vous pourriez décider de l'approche directe en faisant du porte-à-porte dans votre quartier, en évoquant les problèmes en question et en demandant la signature d'une personne pour soutenir votre appel au gouvernement.

Selon certaines sources, une pétition devrait répondre aux exigences suivantes :

- Inclure les noms et coordonnées des pétitionnaires ;
- Indiquer clairement le destinataire de la pétition (à qui la pétition s'adresse) ;
- Indiquer clairement la nature de la demande qui est formulée (le sujet de la pétition) ;
- Indiquer clairement les raisons motivant la pétition ;
- La pétition doit être dans une des langues officielles du pays ;
- Elle doit être signée par les pétitionnaires eux-mêmes ;
- Elle ne doit pas contenir de langage inapproprié et irrespectueux.



## SIGNALER

### Signalez les actes répréhensibles à l'environnement aux autorités compétentes.

Toute personne a le devoir de s'assurer qu'elle ne cause pas une pollution conséquente ou une dégradation importante à l'environnement et cela comprend des individus, des compagnies et des agences gouvernementales. Les détenteurs d'autorisations, de licences et permis doivent se conformer aux conditions attachées à cette autorisation.

Toute pollution (par exemple le rejet des produits chimiques dans une mer ou dans l'air) ou la dégradation de l'environnement (par exemple le déversement de déchets ou l'exploitation minière illégale) doit être signalée aux autorités en charge de l'environnement.

De nombreuses autorités sont connues pour ne pas répondre ou ne pas répondre adéquatement aux plaintes. Continuez à assurer le suivi et gardez un registre de ces suivis. Si c'est par téléphone, conservez un enregistrement de l'appel quelque part. Même si elles ne répondent pas et que vous vous retrouvez dans une position où vous devez agir, comme par exemple, aller au tribunal, cette trace écrite sera très importante.

Une lettre d'action, par exemple, encourage ou décourage une action ou un résultat spécifique et rend les autres responsables des impacts du changement climatique. Vous pouvez envoyer une lettre à toute personne qui peut faire bouger les choses ou apporter un changement. Vous trouverez un exemple de lettre à la page suivante.



## EXEMPLE DE LETTRE D'ACTION

Votre nom  
Votre adresse complète  
Toutes vos coordonnées

Date

Titre du destinataire/son nom  
Son adresse complète

Cher [Nom du destinataire],

Premier paragraphe : Présentez-vous et dites qui vous êtes, de quelle communauté ou région vous écrivez. Indiquez la raison pour laquelle vous écrivez (ce que vous voulez et pourquoi). Si la lettre a trait à une question spécifique comme un projet de loi ou une législation, veillez à le décrire brièvement et simplement.

Deuxième paragraphe : Soutenez la question climatique spécifique que vous abordez, utilisez les faits ou les statistiques les plus importants et les informations de base. Proposez de fournir des documents supplémentaires si nécessaire.

Troisième paragraphe : Partagez votre expérience personnelle pour clarifier votre position et indiquer pourquoi la question de changement climatique vous affecte, ainsi que votre communauté. N'exagérez pas, car il est préférable de s'en tenir aux faits et aux expériences personnelles vécues.

Quatrième paragraphe : Résumez et réitérez votre position et votre demande. Indiquez les manières spécifiques et différentes dont votre destinataire peut vous aider par rapport à vos préoccupations climatiques. Cinquième paragraphe : Remerciez votre destinataire pour avoir pris connaissance de votre lettre et demandez-lui d'indiquer, dans sa réponse, comment il peut répondre à vos préoccupations. Soyez poli et courtois. Donnez-lui la possibilité de répondre à votre lettre.

Salutations distinguées,

[Signature]

Votre nom

**N'oubliez pas de :**

- Garder l'original pour vous, si possible.
- De faire des copies à être distribuées.
- Si vous livrez en main propre, faites une copie supplémentaire et demandez au destinataire de la signer et de dater la copie qui servira d'accusé de réception.
- Accusez réception de toute réponse que vous pouvez recevoir, même si ce n'est pas la réponse que vous espériez.



## 1. INTENTER UNE ACTION EN JUSTICE

*Utilisez les procédures réglementées comme les objections et les appels et ne vous adressez aux tribunaux qu'en dernier recours.*

### APPELS

La plupart des législations ont une procédure d'appel, qui vous permet de contester la décision d'approuver ou non un projet ou de délivrer une licence. Lorsque vous décidez de contester une décision, vous devriez tenir compte :

- Du délai dont vous disposez pour faire appel à la décision ;
- Si vous devez payer une taxe (ou dire pourquoi vous ne pouvez la payer)
- A qui l'appel doit être soumis
- Comment l'appel doit être soumis (par exemple, s'il peut être envoyé par courriel ou doit être livré) ;
- S'il y a un formulaire que vous devez remplir ; et
- Si des documents spécifiques doivent être soumis (par exemple votre droit d'agir au nom de la communauté).

Pour les recours contre les décisions d'octroi d'autorisations environnementales, la procédure d'appel est définie dans le Règlement National d'Appel. L'appel doit être soumis dans les 20 jours sur le formulaire requis et envoyé à la division des appels de l'autorité compétente. Il est préférable de demander à l'autorité qui a pris la décision de vous envoyer le formulaire à remplir. Des copies doivent aussi être envoyées au demandeur et à toutes les parties intéressées et affectées enregistrées. Cette tâche peut prendre beaucoup de temps, et il est important de la planifier soigneusement pour ne pas manquer de temps.

### REVISIONS JUDICIAIRES

Si vous n'êtes pas satisfait d'une décision après un appel, vous avez aussi le droit de contester cette décision en cour par le biais d'une révision judiciaire. Pour ce faire, vous aurez besoin d'une représentation juridique ; trouvez donc un centre de droits ou une autre organisation juridique pour vous aider. Vous pouvez également faire une collecte de fonds pour payer un représentant légal. N'oubliez pas que la procédure de révision judiciaire doit être entamée au tribunal le plus tôt possible après la décision, mais pas plus de 180 jours après que la décision a été prise ou que vous avez été informé de la décision.

### INTERDIT / INJONCTION

Vous pouvez également vous adresser à un tribunal pour lui demander d'empêcher quelqu'un de polluer ou de porter atteinte à l'environnement ou de lui faire prendre des mesures spécifiques. Il vaut mieux trouver des avocats pour vous aider dans ce processus car une petite erreur de procédure ou le fait de ne pas fournir l'information requise peut résulter en une affaire judiciaire perdue.

# CONCLUSION



Les impacts du changement climatique se feront de plus en plus ressentir à partir de maintenant et ils seront ressentis de manière disproportionnée par les communautés vulnérables au climat, qui comprennent celles qui sont issues de zones à faibles revenus et où les infrastructures et les services sont médiocres. Les communautés qui n'ont pas accès à l'alimentation, l'eau et les autres services essentiels devront être soutenues.

Nous espérons que ce manuel vous a donné de l'espoir et que même si que votre communauté a certaines faiblesses, vous pouvez commencer à renforcer sa résilience en faisant valoir vos droits et en comprenant et appliquant la loi. Nous espérons que vous serez plus inspirés à être plus actifs légalement et qu'à long terme, vous sentirez que votre communauté a de meilleures chances de résister aux chocs attendus.

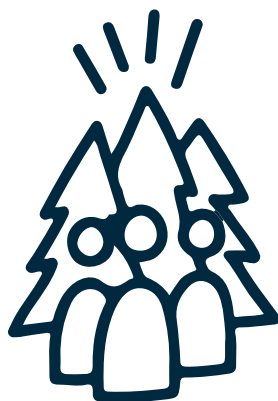
Nous ne nous attendons pas à ce que vous agissiez seul. Il est important de renforcer les capacités de l'intérieur mais aussi de chercher le soutien de réseaux. Natural Justice, qui a conçu ce manuel est une des organisations qui soutient et se montre solidaire envers les communautés. L'élément le plus important de notre travail est notre programme d'autonomisation juridique, qui vise à former et soutenir les communautés pour qu'elles comprennent, influencent et recourent à la loi.

Bien que le chemin à parcourir soit un défi, nous espérons le parcourir ensemble.

## LISTE DE CONTROLE FINALE

Cochez les résultats du manuel qui s'appliquent à votre cas.

- Je comprends ce qu'est le changement climatique.
- Je peux reconnaître les causes du changement climatique.
- Je suis plus conscient des effets du changement climatique et je commence à comprendre pourquoi nous devons agir.
- Je commence à comprendre quelles sont les structures au sein de ma communauté, qui doivent être renforcées.
- J'ai une meilleure compréhension de l'importance du leadership et j'ai reconnu les défis que posent les structures de direction de ma région.
- Je comprends que mon gouvernement a certaines obligations internationales et ce qu'elles représentent.
- Je suis consciente de différents plans, lois et politiques dans lesquels ma communauté et moi fonctionnons.
- Je peux identifier les manières d'être plus actif dans la promotion de la résilience climatique au sein de ma communauté à travers l'utilisation de la loi.
- J'ai quelques idées sur mes prochaines étapes (voir ci-dessous).



## PROCHAINES ETAPES

Ci-dessous, voici quelques idées des prochaines étapes visant à faire de l'action climatique une réalité au sein de votre communauté :

- Rassemblez différents groupes dans votre communauté et faites les exercices dans ce manuel afin de commencer à recueillir des informations sur votre communauté.
- Constituez un comité ou sous-comité sur le changement climatique. Chargez ses membres d'éduquer les gens, de trouver des informations et d'élaborer des arguments en faveur de l'action climatique, en utilisant les suggestions de ce manuel ou d'autres documents.
- Invitez une organisation, un représentant gouvernemental, un éducateur ou n'importe qui pour animer, au sein de votre communauté, un atelier de travail sur le changement climatique.
- Parlez aux conseillers locaux et aux enseignants à propos de leurs connaissances sur le changement climatique et comment augmenter la sensibilisation parmi les communautés et les apprenants scolaires.
- Identifiez au sein de votre communauté les personnes, qui ont des connaissances spéciales sur les changements de temps, les décisions gouvernementales ou n'importe quoi d'autre, qui peut être utilisé comme preuve ou vous aider dans les actions climatiques et pour documenter ces connaissances.
- Commencez à accéder aux documents gouvernementaux comme les stratégies et les plans et discutez-en en groupe pour comprendre ce que le gouvernement fait ou prévoit de faire concernant les impacts climatiques dans votre communauté.
- Commencez à soulever la question du changement climatique dans n'importe quelle réunion communautaire ou dans toutes les rencontres, au cours de réunions avec le gouvernement et dans les espaces publics.
- Pensez-vous à autre chose ?











[www.naturaljustice.org](http://www.naturaljustice.org)